



## VIII

# La mécanisation bouleverse les pratiques agricoles

- Le discret et précieux travail des forgerons de villages
- Témoignage de Roger Girard :  
le tracteur, ce héros de la modernité
- L'Ain, terre pionnière des CUMA
- Grâce au drainage, les terres deviennent plus fertiles
- De la cueillette de l'herbe à sa culture, la révolution fourragère
- Le maïs, première grande culture de l'Ain
- Irrigation de la plaine :  
des pelouses sèches au grenier de l'Ain

*Jean Merle en permission agricole en juin 1961  
fait les foins à Montracol avec son Micromax.*

## Le discret et précieux travail des forgerons de villages

Longtemps restée immuable, brusquement l'agriculture trouve dans la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle les premiers équipements qui, peu à peu, épargnent la force humaine et animale. Ce sont les progrès de la métallurgie qui permettent de substituer le fer au bois et, dès 1850, apparaissent les premières machines à battre à vapeur. Dans les campagnes, les forgerons qui confectionnaient les principaux outils aratoires dont se servaient alors les paysans inventent, modifient, adaptent des machines animées par des moteurs à vapeur, électriques ou à explosion. Cette autre révolution donnera naissance à des entreprises familiales comme à Villars-les-Dombes, où les Girard fondent en 1870 leur atelier artisanal de mécanique agricole, à Verjon avec les frères Guillemaud, inventeurs du Micromax, ou encore à Vieu-d'Izenave où le père Bertrand assemblait des « tracteurs transformés » équipés de moteurs prélevés sur des B2 ou B14 de Citroën. Lucien Raccurt, grand laboureur, se souvenait d'un forgeron de village qui ajouta à la charrue Dombasle d'origine, très répandue en Dombes, un régulateur à coulisse et non plus à crans. « Une adaptation qui fit beaucoup gagner en précision de labour », estimait notre champion de labour Lucien Raccurt.



Les employés de l'entreprise Guillemaud à Bourg, rue Montholon, en 1937. À gauche, avec la barbe, Auguste Guillemaud. ▶

En 1858, on dénombrait déjà 64 machines à battre à vapeur dans le seul arrondissement de Trévoux où le comice présidé par Édouard de Monicault (Versailleux) est à l'origine de la diffusion du progrès mécanique en Dombes. Notamment les faucheuses-javeuses et, plus tard, les faucheuses-lieuses après l'invention en 1872 du noueur non pas d'une ficelle mais d'un fil de fer. Le noueur mécanique sur ficelle sera inventé en 1878 par l'Américain John Appleby. Toujours à l'initiative du comice

### Le premier tracteur dans l'Ain en 1914

On doit encore aux de Monicault de Versailleux, Édouard et son fils Pierre, l'introduction dans l'Ain en 1914 du premier tracteur. C'était un Mesmay fabriqué à Saint-Quentin par les ateliers veuve A. de Mesmay et distribué par le « Garage rouge » de Bourg-en-Bresse. Il développait une puissance équivalente à « deux paires de bœufs ». Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que le tracteur pénètre les fermes de l'Ain, celles de la Dombes surtout. En 1940 on recense 197 tracteurs, mais en 1955, cette région de plus grandes cultures que les autres compte déjà 632 tracteurs. Ils seront 2 185 en 1970. Les moissonneuses-lieuses sont plus nombreuses encore, on en compte 1 484 auxquelles

de Trévoux, un concours de labourage mit en concurrence 23 laboureurs dont deux seulement utilisaient une Dombasle, cette charrue sans avant-train mais équipée d'un régulateur de profondeur à crémaillère inventé par l'agronome lorrain Mathieu de Dombasle (1777-1843). Les autres concurrents utilisaient une charrue classique à double versoir que le brabant réversible viendra remplacer. Mais l'introduction dans les champs des premiers tracteurs change la vie des paysans et les pratiques agricoles.

s'ajoutent 255 batteuses à vapeur. La mécanisation de l'agriculture est en route. Les démonstrations s'enchaînent, attirant un public curieux de voir les chevaux-vapeur remplacer les attelages à traction animale hérités des siècles passés. En mars 1946, à l'occasion d'un concours national de labour au domaine de la Sautière à Villars-les-Dombes, Élie Girard fait évoluer un Rochet-Schneider appartenant à la ferme de la Trappe des Dombes, un domaine toujours à la pointe de la modernité. C'était un tracteur fabriqué à Lyon par une entreprise familiale, spécialisée dans la production d'automobiles et de camions de guerre. Elle sera rachetée en 1959 par Berliet, le constructeur de camions.

VIII - 1

Les batteuses-bottleuses se sont démocratisées aussi vite que les tracteurs. Ici une scène de battage en Bresse.

Photo Denise Mornay



### L'Ain, une terre d'inventeurs

En 1936, à Bourg-en-Bresse, la société Micromax des frères Guillemaud réalisait son premier tracteur. En 1940, pour faire face à la pénurie des pièces mécaniques, elle utilisait les éléments prélevés sur de vieilles voitures B14 dont les châssis étaient adaptés et les moteurs refaits à neuf par les établissements Calame de Saint-Denis-lès-Bourg. En 1943, les dirigeants de l'entreprise Guillemaud ont déposé un brevet pour un tracteur

articulé à quatre roues motrices et, en 1950, les tracteurs Micromax étaient équipés d'un vérin hydraulique pour relever la charrue. Cette entreprise familiale créée au début du siècle à Verjon par Frédéric Guillemaud sera rachetée en 1956 par la marque Valor qui poursuivra un temps cette activité à Bourg avant de se consacrer à la mécanique automobile. Comme les frères Guillemaud, de nombreux artisans locaux,

d'abord forgerons, se sont transformés en ingénieurs mécaniciens agricoles pour suivre l'évolution d'une mécanisation entraînée par des moteurs à explosion ou, à la ferme, par des moteurs électriques. C'est dans ces ateliers de village que de nouveaux matériels, plutôt des adaptations aux conditions locales climatiques et de sol, ont été créés. Ici le régulateur de profondeur d'une charrue Dombasle était modifié, là des pelles en acier étaient soudées à des roues de tracteur en fer pour augmenter leur adhérence dans les sols humides de la Dombes... Roger Girard inventa même un bateau faucardeur à fond plat pour faucher les joncs dans les étangs dombistes!

### La mécanisation modifie les pratiques agricoles

La mécanisation agricole a accompagné nombre d'évolutions agronomiques. On assiste par exemple dans les années cinquante au recul du labour en billons largement pratiqué dans les terres humides, notamment en Dombes. Peu à peu, le labour à plat avec une charrue réversible s'est substitué au labour en planche. La puissance des tracteurs a permis cette évolution si bien qu'aujourd'hui, les concours de labour peinent à recruter des concurrents dans la catégorie « en planche » alors que nombre d'entre eux s'alignent dans la catégorie « à plat ».



▲ Le fameux tracteur Micromax 4x4 en démonstration.

Le Micromax présenté à la foire de Lyon en 1949 par Auguste Guillemaud, son fondateur.



## Le tracteur, ce héros de la modernité

**Les Vierzon de Roger Girard, c'était toute sa jeunesse. À Villars-les-Dombes, dans les années 1950-1960, la concession de machines agricoles de son père, Élie, et de ses deux frères, Georges et Jean-Paul, tournait à plein régime pour livrer les tracteurs qui équipaient les grandes fermes et les CUMA de la Dombes. Roger Girard, décédé en 2021 à l'âge de 82 ans, tenait ces tracteurs pour des héros car ils avaient permis de décupler la puissance de l'agriculture de l'après-guerre et donner aux agriculteurs la force mécanique pour s'extraire de conditions de vie peu enviables.**

### Du Vierzon au Som 40

Il se souvenait, Roger, de la livraison en 1956 d'un Vierzon 551 à la ferme de l'abbaye de la Dombes où le Père Jean de la Croix régnait sur l'une des plus belles exploitations de la région. Un monocylindre à boule chaude qui développait 60 CV, doté d'un pot d'échappement gros comme une chaudière, « fumant, pétaradant mais pas fainéant ».

À l'âge de la retraite, Roger était heureux d'avoir pu racheter ce tracteur emblématique d'une époque pour enrichir sa collection. De cette sé-



Roger Girard en 2013.

rie de tracteurs produits par la Société française de Vierzon (SFV), Roger en détenait quatre. Du mastodonte 551 adapté aux grandes exploitations du Bassin parisien au plus petit de la gamme, le 201. C'était son préféré.

Il l'appelait affectueusement sa « chèvre » tant il était peu encombrant, court, agile et robuste. Il se faufilait partout, avalant sans rechigner tout ouvrage qu'on lui proposait. Un petit râblé « sur lequel on pouvait tirer dessus. Et tellement polyvalent ! », savourait Roger.

Les qualités du 201 se trouvent aussi dans l'optimisation de son rapport poids-puissance « bien meilleur que celui du Pony », l'américain du plan Marshall qui inonda les campagnes françaises de l'après-guerre et remplaça sans égard le fidèle « Bijou », le vaillant cheval devenu inutile. C'est lui, le Vierzon 201, qui détrônera le Pony 81, « le petit rouge américain » de Massey-Harris à l'aspect d'une curieuse miniature pour adultes doté d'un moteur 16 CV identique à celui qui équipait les voitures Aronde et les Simca 8.



Le fameux Som 40, « le premier tracteur moderne », selon Roger Girard.

### Le Som 40 était véloce

Le valeureux Vierzon a fait son temps. Dans les années soixante, l'ère du Som 40 a sonné <sup>(1)</sup>. Un beau tracteur. Intelligent, « le premier tracteur moderne qui avait le cul aussi léger que le Vierzon l'avait lourd », jugeait Roger Girard. Un petit défaut qui lui faisait parfois manquer d'adhérence et que les agriculteurs ingénieux corrigeaient en gonflant ses pneus à l'eau. Mais pour tout le reste, quelle classe ! Jusqu'au craquètement de son moteur recon-

naissable entre tous et qui trahissait sa vélocité. Devant son cher Som 40, Roger restait en admiration et avait une pensée pour ces ingénieurs, ces mécanos passionnés d'arbre à cames et lâchait : « Ceux qui l'ont conçu, ils ne se sont pas trompés, ils étaient en face ! ». Oui, ils étaient en face de leur devoir de compagnons pour produire un chef-d'œuvre de la mécanique agricole dont l'agriculture avait alors tellement besoin !

(1) En reprenant la société MAP qui fabriquait les tracteurs Latil, la Société de mécanique de la Seine (SOMÉCA), créée par Simca, lança en 1957 le premier Som 40B équipé d'un moteur Fiat.

## L'Ain, terre pionnière des CUMA

L'évolution de la puissance des tracteurs, l'augmentation des débits, des largeurs et de la précision des machines ont accompagné de nouvelles pratiques comme l'ensilage ou les semis sans labour. Au XX<sup>e</sup> siècle, s'est donc posée la question de savoir comment disposer de ces équipements performants mais dont les prix étaient inabordables pour la plupart des exploitations de l'Ain. Ainsi se sont créées de nombreuses entreprises de travaux agricoles tandis qu'émergeait la mutualisation des outils de diverses manières : entraide, copropriété, exploitation sociétaire et la forme la plus aboutie, les « Coopératives d'utilisation de matériel agricole » (CUMA). Après la Libération, dans l'Ain, toute une génération de responsables coopérateurs, des leaders comme Philippe Geoffray, Louis Gillet, André Laurent... sont à l'origine de ce puissant mouvement qui créa ici plus qu'ailleurs un dense réseau de CUMA.



La CUMA de Chaleins s'était dotée, en 1951, d'un cuiseur à patates.

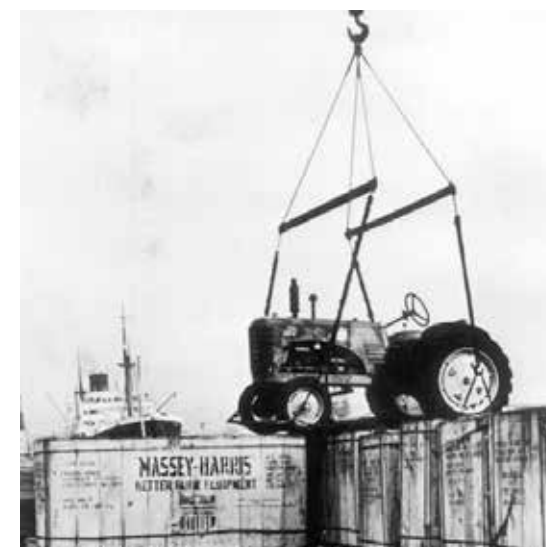
### Un nouveau statut en 1947

Même si l'achat en commun de matériels agricoles s'est souvent réalisé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre des syndicats agricoles locaux fondés sous l'égide de leur loi de 1884, officiellement, les premières CUMA furent reconnues en 1943 comme celle de Montrevel-en-Bresse, la plus ancienne du département. Mais ce texte de 1943 est abrogé à la Libération pour être remplacé par une nouvelle loi promulguée le 4 septembre 1947. Cette dernière constitue le texte fondateur de la coopération agricole moderne. L'Ain, pionnier dans l'organisation mutualiste, n'a pas attendu sa publication : la Fédération départementale des CUMA

(FDCUMA) est fondée huit mois plus tôt, le 12 février 1947. Toutes les CUMA, quelle que soit leur origine, se trouvent à la FDCUMA et seront désormais régies selon les principes de la loi de 1947 avec les statuts type issus de la concertation avec le ministère de l'agriculture, la Fédération nationale des CUMA créée dès fin 1945. À l'image de la CUMA de Fareins, officiellement créée en 1947, mais qui était le prolongement du syndicat agricole fondé en 1920 et doté d'une section de battage en 1933. Jean Cabut préside alors la FDCUMA assisté de Jean Cheval, son secrétaire administratif.

### Les présidents de la FDCUMA de l'Ain :

En 1948, président fondateur, Jean Cabut ; 1949-1950, Henri Durand (Sandrans) ; 1950-1952, André Laurent (Saint-Étienne-du-Bois) ; 1952-1955, Lucien Favellat (Priay) ; 1955-1972, Louis Gillet (Saint-André-sur-Vieux-Jonc) ; 1972-1976, Jean Merle (Montracol) ; 1976-1992, Roger Limandas (Chaleins) ; 1992-2001, Jacques Morel (Servas) ; 2001-2008, Gilles Dubost (Ambérieux-en-Dombes) ; 2008-2013, Didier Perdrix (Vonnas).



En 1948, le plan Marshall de « rétablissement européen » déverse ses tracteurs américains, dont 200 000 Pony, ici déchargés au port du Havre.

### Avec 159 CUMA en 1948, l'Ain dans le top 4 national

En 1948, un an après l'adoption de la loi, la FDCUMA de l'Ain enregistre déjà l'adhésion de 159 CUMA pour en compter jusqu'à 480 dans les années soixante, plaçant le département de l'Ain, avec les Landes, les Pays de Loire ou l'Allier, au rang des départements de France les plus dotés en CUMA. Ces coopératives, aux équipements et aux prestations diversifiées, étaient cependant destinées à 60 % pour le battage. 10 % disposaient d'un alambic et beaucoup possédaient un puissant tracteur.

Parfois, elles développaient des services originaux comme à Chaleins où

la CUMA fondée par Philippe Geoffray s'est équipée d'un cuiseur à pommes de terre pour réaliser la soupe des cochons et supprimer cette corvée quotidienne. Plus tard, elle se dotera de congélateurs collectifs, elle qui avait trouvé ses origines dans l'acquisition en 1946 d'un tracteur Mac Cormick de 36 CV délivré au titre du Plan Marshall.

D'autres s'équiperont d'une bêtaillère, de pivots d'irrigation, d'enjambeurs pour traiter la pyrale du maïs, d'un moulin à huile de noix comme à Conand. La FDCUMA de l'Ain créera même « La bétonnière », une CUMA capable de réaliser des travaux de maçonnerie !

### La CUMA, vecteur local du développement agricole

La CUMA n'est pas seulement un outil permettant de mutualiser des matériels performants et coûteux.

C'est aussi une structure locale de développement agricole capable de diffuser le progrès. Jean Merle, président de la FDCUMA à partir de 1972, en sera le premier convaincu et s'attachera à promouvoir les CUMA dans leur vocation de vecteur local de la diffusion du développement agricole au bénéfice

du plus grand nombre par le renforcement des activités de la FDCUMA. Aujourd'hui encore, les CUMA savent répondre à l'évolution des besoins de leurs adhérents que ce soit au niveau des matériels, des cultures et pratiques culturelles comme de l'organisation du travail. Leur domaine d'intervention s'est étendu à l'entretien de l'espace, à la production d'énergies et au service des collectivités locales.

## Le drainage, un outil d'amélioration agronomique majeur

**Le drainage des sols est pratiqué depuis l'Antiquité. Dans l'Ain, plusieurs ouvrages anciens ont été exhumés, comme à Veyziat ou à Collonges, dans le Pays de Gex, où un réseau enterré rudimentaire fut mis à jour en 1979. À chaque terrain, sa technique de drainage : pierres dans les zones de montagnes, fossés en Dombes, fossés renforcés de fagots tressés en Bresse... Il fallut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que le drainage s'effectue à grande échelle, avec l'expansion du drainage souterrain et une volonté politique d'améliorer la qualité des terres. Après quelques décennies de ralentissement, le drainage fut à nouveau encouragé après la Libération. Un drainage « moderne », mécanisé et facilité par l'apparition de tuyaux en plastique. Dans l'Ain, la profession s'est organisée pour mutualiser ces techniques accroissant les surfaces cultivables et les rendements céréaliers.**

Une draineuse-trancheuse poseuse de drains en poterie des années 1970.

### Les présidents de la SICA et de la SAAF

Louis Gillet, Saint-André-sur-Vieux-Jonc (1963-1974) ; Armand Mazuy, Saint-Trivier-de-Courtes (1975-1982) ; Roger Limandas, Chaleins (1983-mai 2007) ; Guy Moissonnier, Saint-Paul-de-Varax (2007-2018) ; Gilles Brenon, Saint-Martin-du-Mont (2018-)

### Ceux de l'ASHAA

Paul Morel fils, Saint-Trivier-de-Courtes (1974-1986) ; Hubert Débias, Jasseron (1987-2001) ; Daniel Cinier, Ambérieux-en-D. (2002-2011) ; Gilbert Limandas, Saint-Paul-de-Varax (2012-2020) ; Gilles Brenon, Saint-Martin-du-Mont (2021-)



### 27 machines à fabriquer des drains en terre en 1858

*En 1858, dans le département, 27 machines fabriquaient des drains. Les premiers étaient cylindriques en poterie. Ils mesuraient 33 cm de long, pour un diamètre intérieur de 25 à 30 mm. Ils furent remplacés par des drains de 60 mm de diamètre. Ces drains étaient disposés manuellement dans des tranchées creusées à la pioche et plus tard à la pelleteuse.*

### Au XIX<sup>e</sup> siècle : la révolution des tuyaux enterrés

L'art du drainage doit beaucoup à la généralisation des tuyaux et l'industrialisation de leur fabrication. En 1843, les Anglais commencent à fabriquer des tuyaux cylindriques en poterie en série. Ces tuyaux arrivèrent en France en 1846 et les machines pour les fabriquer en 1849. Dans l'Ain, la première machine à fabriquer les drains fut importée d'Angleterre en 1852 par M. de Westerweller, fermier du domaine Cornaton à Confrançon. Une autre machine fut installée dans la tuilerie de M. Chambaud au Saix à Péronnas puis une troisième chez M. de Monicault à Versailleux. En 1853, deux autres

machines furent envoyées par l'État à l'École impériale d'agriculture de la Saulsaie à Montluel qui a joué un rôle primordial dans l'assainissement des terres humides. En 1851, une formation y fut organisée à destination des ingénieurs, agents poseurs et contremaîtres poseurs. Une trentaine d'hectares des terrains de l'école furent drainés.

En 1852, un service spécial vit le jour à l'école avec pour mission la diffusion, l'organisation et l'assistance technique à la réalisation du drainage. Les contremaîtres poseurs avaient pour mission la pose des drains et la surveillance des travaux.

### Le drainage encouragé puis délaissé

En 1849, le gouvernement français décida d'encourager le drainage. Il mit à la disposition des départements des crédits pour l'achat de machines à fabriquer les drains. Des ingénieurs se spécialisèrent. En 1852, Louis Napoléon somma son ministre d'État Achille Fould d'affecter

tous les ans une somme considérable aux grands travaux d'assèchement, d'irrigation et de défrichement. Rapidement l'incitation au drainage s'affaiblit pour différents motifs : travaux pénibles gourmands en main-d'œuvre, concurrence avec les besoins de bras pour la défense

du territoire en 1870 et l'émergence de l'industrie qui proposait des salaires plus élevés... Le drainage abandonné, les agriculteurs luttèrent contre l'engorgement des sols en favorisant

### 1960 : la mécanisation du drainage

En 1960, l'apparition des machines à drainer relança l'attractivité du drainage. Des tranches à roues ou à chaînes facilitaient la pose des drains en poterie puis en plastique rigides lisses fendus. Les drains en plastique annelés perforés s'avèrent mieux adaptés à la pose mécanique. Présentés en rouleaux, ils étaient aisés à manipuler et disponibles en différents diamètres. Ceci augmenta

### Les agriculteurs de l'Ain s'organisent

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les agriculteurs de l'Ain s'organisèrent pour accélérer le drainage, créant plusieurs structures professionnelles.

En 1956, une CUMA d'amélioration foncière fut créée à Saint-Trivier-de-Courtes, présidée jusqu'en 1958 par Paul Morel (père), de Saint-Trivier, puis par Louis Gillet, de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Elle possédait un bull équipé d'un bâti permettant l'adaptation de deux charrues-taupes avec boulet afin de tracer des galeries pour évacuer l'eau dans des fossés.

l'écoulement des eaux superficielles par les modelés des sols (fossés à ciel ouvert, rigoles, labour en billons, en planches) et le taupage (moulage d'une galerie dans le sol), notamment en Bresse argileuse.

les cadences de pose. Dans l'Ain, c'est dans les années 1970 que débuta le drainage entièrement mécanisé avec les trancheuses-poseuses. En 1973, plusieurs parcelles furent ainsi drainées à titre expérimental à Jasseron, Viriat, Meillonas. Les sous-soleurs-poseurs apparurent, plus performants notamment pour le drainage des terrains caillouteux, comme en Dombes ou le Pays de Gex.

Les charrues-taupes inefficaces dans les terrains limoneux de Dombes étaient remplacées par deux dents de ripper pour décompacter le sol sous la semelle de labour. En 1963, la SICA d'amélioration foncière de l'Ain est fondée à la Maison du paysan, avenue Maginot à Bourg-en-Bresse. Louis Gillet en était le président fondateur. Les travaux étaient dirigés par Jacques Rochet, directeur départemental du génie rural, et Raymond Gaudillere, ingénieur des travaux et secrétaire de la SICA. La société bénéficia de l'appui de techniciens de la

Chambre d'agriculture et de la SAFER Savoie-Bourgogne. Elle avait pour objet l'assainissement, la construction de chemins de desserte, l'arasement de talus, l'arrachage de haies, le dessouchage et l'exécution de tous projets de travaux fonciers. Ses statuts lui permettaient

### Les années 1970, âge d'or du drainage

En 1975, sous l'impulsion du président Armand Mazuy, la Sica fit l'acquisition d'une draineuse trancheuse-poseuse guidée par laser ligne pour assurer une pente idéale aux drains. Cela nécessita d'étoffer le personnel dirigé par un chef de travaux. En 1977, elle acquit une deuxième draineuse plus performante qui permit d'augmenter considérablement les surfaces drainées et justifia l'embauche d'un géomètre. Les décennies suivantes, le parc s'étoffa avec des engins encore plus performants. Les technologies touchant à la conception, au guidage laser, et aux performances des machines étant en permanente évolution. En 1987, le conseil d'administration de la Sica rassemblait la Chambre d'agricul-

d'exercer des travaux sur le territoire de toutes les communes de l'Ain et des départements limitrophes. Son parc de matériel était constitué de bulldozers et pelleteuses avec lesquelles furent réalisées de nombreuses tranchées destinées à la pose manuelle de drains.

ture de l'Ain, la SAFER, La FDSEA, la FDCUMA, cinq CUMA locales, la coopérative Cérégrain, la caisse de l'Est-Central, la coopérative d'élevage et les communes de Germagnat et Baneins. Le 1<sup>er</sup> février 1992, pour faciliter l'accès aux marchés publics, elle se transforma en Société anonyme d'amélioration foncière. (SAAF). Apparaissaient au capital social en 2006 : la Chambre d'agriculture de l'Ain, la SAFER Rhône-Alpes, la FDSEA de l'Ain, la FDCUMA, Cérégrain, Groupama Rhône-Alpes, Mutuelle La Bressane, la Fédération de coopératives laitières, les coopératives bovines de Ceyzériat, Bovicoop à Ceyzériat, le président et la majorité des membres du personnel.

### 35 000 ha drainés en 25 ans

*Dans l'Ain, de 1975 à 2000, 27 000 ha ont été drainés avec des aides de l'ASHAA et environ 8 000 ha drainés sans aides, l'agriculteur-draineur traitant directement avec la SICA puis la SAAF ou avec les entreprises. D'où un total d'environ 35 000 hectares drainés de 1975 à 2000 dans l'Ain sur les 278 000 ha de SAU.*

### Un drainage sécurisant

En 1974, fut créée à l'initiative de plusieurs agriculteurs du secteur de Saint-Trivier-de-Courtes l'Association syndicale autorisée d'hydraulique agricole de l'Ain (ASHAA), avenue du Champ de Foire à Bourg-en-Bresse. Missions : l'étude, la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement et de drainage ainsi que l'exécution des gros travaux de réparation, d'amélioration ou d'extension des réseaux.

Son statut d'association syndicale autorisée l'assimilait à un établissement public sous tutelle du préfet et lui permettait d'œuvrer dans toutes les communes de l'Ain. Regroupant des propriétaires et des fermiers, elle pouvait bénéficier de subventions du Conseil

général (parfois du Conseil régional), du Fonds européen ou de l'État pour des opérations ponctuelles. Elle négociait les prêts bonifiés Crédit agricole à la place des adhérents jusqu'en 1986. L'ASHAA centralisait les demandes des candidats au drainage, lançait les appels d'offres auprès des bureaux d'études et des entreprises de drainage agréées (dont la SAAF), payait les études. Les travaux étaient remboursés sous forme d'annuités par les agriculteurs draineurs, subventions déduites. Le contrôle technique et financier de l'association était assuré par les services de la Direction départementale de l'agriculture de l'Ain. Du personnel était mis à disposition de l'ASHAA par la Chambre d'agriculture.

### La promotion du drainage mécanisé dans l'Ain

À partir de 1974, la Chambre d'agriculture de l'Ain, la Direction départementale de l'agriculture et de nombreuses organisations agricoles départementales, ont engagé une vaste action sur le thème de la maîtrise de l'eau.

La Chambre d'agriculture, dans le cadre des actions de son service d'aménagement foncier, a sensibilisé agriculteurs et collectivités à la nécessité d'améliorer

les sols par le drainage. Encouragée par l'état, l'Établissement public régional et le Conseil général, cette action a été particulièrement intensive en Bresse et dans la Dombes.

Cette initiative conjugait deux objectifs : familiariser les exploitants aux techniques du drainage et encourager le regroupement des parcelles à drainer pour réduire les coûts.



## Avec la révolution fourragère, l'herbe désormais se cultive

À la sortie de la guerre, les enfants de Lyon souffrent d'un approvisionnement en lait insuffisant. Il faut produire plus dans ce bassin lyonnais qui rayonne 60 km autour de la capitale des Gaules. C'est donc d'abord, avant la Bretagne et la Normandie, du côté de Mornant dans les Monts du Lyonnais mais

aussi dans l'Ain à Vonnas, Chalamont, Bourg-Saint-Christophe... que la France expérimente la culture de l'herbe. Une herbe jusque-là laissée aux bons soins de la nature dans une pratique héritée de la millénaire « économie de cueillette ». Cette « révolution fourragère » a été théorisée dès 1947 par René Dumont (1904-2001), agronome de terrain, père de l'écologie moderne et premier candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974. Il étudiera aussi bien la petite agriculture de nos régions, jusqu'à ausculter celle de notre Valromey, que les grandes agricultures productives des États-Unis en 1946, des Pays-Bas ou de l'Angleterre <sup>(1)</sup> qui alternent la culture des céréales et celle de l'herbe. Une pratique nouvelle avec des résultats aux Pays-Bas qui atteignent 37 quintaux d'unités fourragères à l'hectare, soit trois fois la production d'herbe connue à l'époque en France !



▲ Pierre Chazal (en chapeau), décrivant un ray-grass d'Italie ici avec les membres d'un CETA vers 1958.

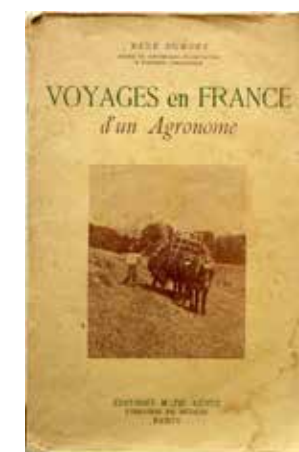
(1) Les Anglais ont expérimenté l'alternance des cultures de céréales et d'herbe pendant la seconde guerre mondiale pour s'assurer un approvisionnement local qui visait à contourner le blocus que leur imposaient les Allemands. René Dumont passera en 1947 un mois de ses vacances au pair chez un fermier anglais pour étudier cette pratique culturale à l'époque inconnue en France.

Partisan du progrès seul capable de sortir l'agriculture de ses routines qui ne lui « permettent pas de nourrir la France », René Dumont veut améliorer la productivité laitière en augmentant les rendements fourragers. Il veut en finir avec le « nanisme des fermes des petites régions agricoles » qui condamne le paysan et sa famille à la misère ou à l'exode. Il se déclare partisan du remembrement, y compris de l'arrachage des haies quand c'est nécessaire pour agrandir les champs et élargir les chemins ruraux dont l'étroitesse s'opposait à la circulation comme à l'usage d'une mécanisation gourmande en espaces.

On le voit, René Dumont, auquel se réfèrent les écologistes contemporains, plaide déjà en 1947 pour l'intensification des productions, source d'un meilleur revenu pour les petits agriculteurs et moteur d'un développement agricole que ses héritiers d'aujourd'hui combattent. Certes, dans les années 1970, l'agronome visionnaire dénoncera les dérives productivistes de cette agriculture qu'il inspira vingt ans plus tôt mais qui finira, faute d'avoir été raisonnée, par porter atteinte à l'environnement, à elle-même et aux agriculteurs désormais confrontés à une compétition mondiale dérégulée et déloyale.

### La rencontre avec Pierre Chazal

C'est de la rencontre de René Dumont avec Pierre Chazal, le technicien de la Fédération des producteurs de lait du Bassin lyonnais présidée alors par Benoît Aurion, que naîtra ce mouvement promoteur du retournement des prairies naturelles, de l'installation de silo-cuves pour réaliser les premiers ensilages, des semis de



fétuque et de ray-grass d'Italie associés aux légumineuses, notamment le trèfle violet et la luzerne, aptes à fixer pour se nourrir l'azote de l'air. En céréales, le choix se porte sur la nouvelle variété de blé l'Étoile de Choisy <sup>(2)</sup> créée par l'INRA en 1950 et capable de « doubler le rendement ». Le duo de techniciens, vigoureusement

◀ Cet ouvrage « culte » de l'agronome René Dumont comprenait une synthèse de ses observations de terrain et de nombreuses préconisations pratiques.

(2) Cette variété porte le nom d'un carrefour situé près du centre de recherche de l'INRA à Versailles.

soutenu dans les régions de tradition catholique par la jeune génération des paysans issus de la JAC, contestera la domination des plantes sarclées grandes consommatrices de main-d'œuvre, broyant le dos des femmes et des enfants mobilisés, pour un apport nutritif somme toute faible. Pierre Chazal affirmait vouloir « assassiner la betterave ». Il y parviendra en partie car « en 2000, les plantes sarclées

fourragères ne représentent plus que 45 000 ha contre 670 000 ha en 1970 », rapporte Jean-Pierre Houssel<sup>(3)</sup>. À partir de 1950, les premiers essais cultureux sont réalisés dans une vingtaine de fermes et, en 1952, René Dumont, à l'invitation du premier CETA laitier créé en France<sup>(4)</sup>, visite la ferme des Chaize à Mornant où sur 17 hectares travaillent et vivent trois ménages produisant lait, vin, fruits et céréales.

### Les vaches produisent deux fois plus

Ce jour-là, il préconise le retournement des trois hectares de prairies permanentes restantes. Selon ses calculs, l'introduction de la culture de l'herbe alternée avec celle des céréales permet de passer en moyenne de quatre à dix vaches et de 1 500 à 3 500 litres de lait par vache et par an. « Le petit



agriculteur des monts du Lyonnais obtient de bien meilleurs résultats que le riche propriétaire du pays d'Auge qui se contente de regarder pousser l'herbe », clament Pierre Chazal et René Dumont. Dans leur livre cosigné « La nécessaire révolution fourragère et l'expérience lyonnaise » de 1955, René

Dumont cite les CETA de l'Ain qui s'emparent de la culture de l'herbe et « mettent la charrue dans tous les vieux prés » dégradés. « Il n'y a pas de tâche plus urgente (...) c'est le levier le plus important du relèvement de

notre production et, par là, du sauvetage de notre pays », s'enflamme René Dumont. Le retournement des prairies et la fertilisation des cultures qui les remplacent s'apparentent à des actes patriotiques !

### De la révolution fourragère à la « révolution silencieuse »

La culture de l'herbe a une telle influence sur la structure des sols que Pierre Chazal préconise d'enherber les vignes et les vergers dont la pratique est désormais généralisée. Mais cette « révolution fourragère » en soulève d'autres. En effet, ces nouvelles pratiques culturelles supposent un minimum de mécanisation et introduisent l'ensilage et le travail en commun, source d'échanges, d'émulation et de diffusion du progrès. L'amélioration sensible des rendements céréaliers et laitiers permet d'enclencher un cercle technique vertueux et une amélioration sensible du revenu des familles. Les jeunes agriculteurs se réunissent



dans des CETA, créent des CUMA, renouvellent leurs troupeaux avec des animaux de qualité, des hollandaises ou des montbéliardes. L'insémination se développe et les premières adhésions au contrôle laitier apparaissent comme apparaissent les premières stabulations libres, les trayeuses et les tanks à lait réfrigérés. Longtemps relégués, les petits paysans et les régions de petites cultures de chez-nous s'émancipent. Michel Debatisse, petit éleveur de Palladuc dans le Puy-de-Dôme, accompagnera avec d'autres cette évolution qu'il qualifiera de « révolution silencieuse » dans un célèbre ouvrage publié en 1963.

(3) Jean-Pierre Houssel (1934-2020), géographe à l'Université Louis Lumière Lyon II.

(4) Le premier CETA (Centre d'études et techniques agricoles) en « grandes cultures » sera créé en France en 1944 par Bernard Poullin près de Versailles (Yvelines). Le premier CETA en « petites cultures », le CETA du Gier, a été créé en décembre 1949 par Joannès Déplaudé, un ancien Jaciste de Tartaras dans la Loire. Le premier CETA laitier a été créé en décembre 1952 à Mornant dans les monts du Lyonnais du Rhône par Jean Chaize et son fils Eugène.

## La « révolution fourragère » appliquée dans l'Ain

Dès 1947, la rencontre de René Dumont avec Pierre Chazal donnera naissance en France à la « révolution fourragère ». Ces nouvelles méthodes agronomiques consistaient en une modification de la rotation des cultures, au sein de laquelle des cultures qui fertilisent le sol (luzerne, trèfle) en captant l'azote de l'air se substituent à la jachère séculaire. Dans les nouvelles rotations, les fourrages alternent presque en continu avec les céréales, permettant ainsi le développement de l'élevage. Cette augmentation des troupeaux apporta à son tour une quantité importante de fumier disponible pour épandre sur les cultures et boucler ce cercle vertueux.

Dans leur livre « La nécessaire révolution fourragère et l'expérience lyonnaise », Pierre Chazal et René Dumont développent plusieurs systèmes fourragers étudiés dans le bassin lyonnais. À travers une vingtaine d'exemples pris dans les monts du Lyonnais, la vallée d'Azergue, les plaines de l'Isère, ils auscultent deux fermes de l'Ain. L'une à Bourg-Saint-Christophe chez Maxime Ramel, l'autre à Chalamont chez Henri Passot, un banquier lyonnais héritier du domaine de la Roue. Sur la commune de Bourg-Saint-Christophe, la moyenne des fermes n'excède pas 8 hectares. Celle de Maxime Ramel et de son père Julien fait exception. En 1949, elle couvre 45 hectares dont 5 de bois et 13 de vieilles prairies. Mais tout change avec le programme Chazal et le retournement des prairies permanentes. En 1955, Maxime Ramel et son père remplacent 7 hectares de leurs vieux prés par des prairies artificielles pour nourrir un cheptel passé de 9 à 15 laitières et une production laitière passée de 16 680 litres

de lait en 1949 à 27 580 litres en 1953. L'achat du tracteur en 1952 permet de réduire le nombre de chevaux à deux et le crépissage de la façade de la maison marque une sensible amélioration du revenu tiré d'une exploitation mise sur les rails du progrès.

### En Dombes, la chasse plus que l'agriculture...

Dans la seconde ferme étudiée, à Chalamont, les auteurs dénoncent l'insuffisance de la mise en valeur des fermes dombistes majoritairement détenues par la bourgeoisie lyonnaise plus intéressée par la chasse que par l'agriculture. « Quand la terre est louée un quintal l'hectare, le droit de chasse arrive parfois à être payé le double ! » Cette insuffisante mise en valeur des sols dombistes couvrait les peu productives prairies permanentes de houque et d'agrostis. Conscient que les pratiques routinières ne sont pas adaptées au progrès de l'agriculture et fatigué de constater que ses fermages ne couvraient que ses impôts et les frais de toiture, Henri Passot passa au faire-valoir direct. Fin 1953, il entreprit d'appliquer au domaine de la Roue le « programme Chazal ». En quelques années, « en cultivant l'herbe plutôt que de la regarder pousser », il gagnait de l'argent en tenant sur 60 hectares cinquante vaches et autant d'élèves. Ces exemples décrits dans le livre de Pierre Chazal et René Dumont ont suscité dans l'Ain une profonde réflexion concernant la gestion des prairies que de nombreux éleveurs, aidés par leur CETA, ont relayée. Édouard Curty de Vonnas, Stéphane Thète de Chaleins, Joseph Revel de Cruzille-lès-Mépillats... étaient de ceux-là.

## Le maïs, première grande culture de l'Ain

Historiquement, l'Ain est une terre propice à la culture du maïs où il est signalé dès 1610 dans un acte notarié à Sagy en Bresse louhanaise. Associé au lait, au terroir et au savoir-faire des éleveuses, il contribuera à donner aux volailles de Bresse leur qualité reconnue. Désormais, son développement place l'Ain au rang des principaux départements français producteurs de maïs. C'est dans les années 50 que le maïs enregistre chez nous un développement spectaculaire. Entre 1950 et 1960, la production dans l'Ain passe en effet de 5 000 à 9 000 hectares. En 1980, la culture couvre 35 000 hectares et, en 2004, 58 000 hectares pour un total de 100 000 hectares de céréales. Les rendements suivent la même tendance : 18 q/h en 1950, 30 q en 1960, 54 q en 1984, 103 q en 2004 ! Cette progression remarquable de la culture du maïs dans l'Ain, nous la devons à l'apparition de machines puissantes et à celle des semences hybrides. Mais aussi au progrès des itinéraires culturaux, à l'apport de fertilisants, au remembrement, au drainage en zones humides et, en zones sèches comme dans la plaine de l'Ain, à l'irrigation.



Une journée maïs hybride organisée par l'Association générale des producteurs de maïs en 1951.

En médaillon, Jack Lequertier fut directeur de la Coop des blés de l'Ain puis de l'Union des coopératives céréalières (UNCAC). En 1950, il déclare : « Pour l'équilibre de sa balance commerciale, la France doit exporter ses céréales de façon permanente et massive. »



### Les premiers essais à Meillonas

Les premiers essais sur les variétés hybrides se déroulent dans l'Ain en 1948, à Meillonas, dans une ferme pilotée par la station d'amélioration des plantes de Montpellier. En 1955, Jean Favrot, militant de la JAC, organise chez lui à Jassans-Riottier une démonstration de récolte de maïs hybride. Ce jour-là, le séchage artificiel à l'air chaud est également présenté comme une alternative au stockage en cribs.

La CUMA de Chaleins, son président fondateur Philippe Geoffray et le CETA local expérimentent cette technique en créant le premier séchoir à maïs du département qui, plus tard, sera repris par la coopérative des blés de l'Ain, la devancière de Cérégrain. Mais c'est un accident climatique qui donna aux paysans de l'Ain l'occasion de tester à grande échelle les nouveaux maïs proposés par l'INRA, l'Institut de recherche agronomique créé en 1945 pour permettre à la France d'atteindre son indépendance alimentaire. En effet, après le terrible hiver 1956, les blés gelés obligent les agriculteurs à semer au printemps du maïs hybride en lieu et place de leurs « Petit blanc de Bresse », qui donnait aux poulets de Bresse leur inimitable couleur laiteuse tant recherchée.



Cette circonstance météorologique installa définitivement le maïs dans l'Ain au détriment des surfaces en blé, en avoine et en orge. En 1963, le Val de Saône et ses équipements mutua-

### La Bresse d'abord méfiante

Dès l'apparition des hybrides et des techniques culturales nouvelles, tout va très vite.

En trente ans, la surface en maïs en Dombes et Côtière double. En Bresse, c'est plus lent. L'introduction des hybrides est discutée entre les jeunes, favorables à ces nouvelles variétés, et

listes de Chaleins produisaient déjà 50 000 quintaux, la Dombes 33 000, la Bresse 105 300 et la plaine de l'Ain, encore vaste plaine sèche et caillouteuse, seulement 12 000 quintaux.

leurs aînés plus réservés et inquiets de devoir tous les ans acheter des semences plutôt que d'utiliser celles qu'ils sélectionnaient, comme le faisaient leurs prédécesseurs. C'est une rupture générationnelle qui oppose les modernes aux partisans du maintien de pratiques traditionnelles.

### Des rendements doublés

Patrick Veyret rapporte qu'en Bresse les paysans hostiles aux hybrides reprochent aux nouvelles variétés de maïs d'altérer la saveur des gaudes façonnées avec de la farine de maïs de pays ! Mais la jeune génération formée à la JAC « voit, juge, et agit » vite.

Les rendements du maïs hybride atteignent 40 q à l'hectare soit deux fois le rendement du maïs local ! Dès lors, la Bresse enjambe la tradition et la surface semée en maïs double entre 1970 et 2000 pour produire 40 % du maïs récolté dans l'Ain !

◀ Philippe Geoffray, président de la CUMA de Chaleins puis de la Coopérative des blés de l'Ain qui deviendra plus tard Cérégrain, fut l'un des promoteurs de la culture du maïs hybride dans l'Ain.

VIII-7

## L'irrigation transforme la plaine sèche en grenier de l'Ain

Façonnée par le retrait millénaire d'un glacier et les incessantes déambulations d'une rivière d'Ain qui se cherchait un lit, la Plaine de l'Ain est longtemps restée couverte de maigres pelouses sèches, de landes buissonneuses et de brotteaux. C'était le royaume des troupeaux de moutons, de chèvres, de vaches et des courlis coureurs. Austère, la terre d'ici était si peu favorable à la culture qu'en 1872 les autorités installèrent sur 1 600 ha, à cheval sur cinq communes le camp militaire de La Valbonne. Même les plus intrépides agronomes du début du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas parvenus à dompter cette nature décharnée, caillouteuse et battue par la bise qu'aucun relief remarquable n'arrête. Pourtant, Pierre de Monicault, l'audacieux propriétaire foncier et député, maire de Versailleux, s'y essaya...

La pelouse sèche du camp de La Valbonne montre la végétation qui couvrait jadis la Plaine de l'Ain. Irrigation sur maïs à Bourg-Saint-Christophe à partir d'une installation collective.



### Une ferme pensée à l'américaine

Tout de suite après la première guerre mondiale, alors que la France avait faim, Pierre de Monicault voulut créer une vaste ferme inspirée par celles de l'Ouest américain<sup>(1)</sup>. Il se rendit propriétaire de la ferme des Bergeries à Saint-Vulbas, aujourd'hui siège du Parc industriel de la Plaine de l'Ain. L'exploitation comptait 250 ha, 300 brebis, 25 vaches, 9 chevaux de trait, un troupeau de 25 chèvres, une fromagerie, un silo tour de 12 mètres de haut pour stocker l'ensilage de maïs, un puits équipé d'une éolienne pour remplir des réservoirs d'eau surélevés. La vaste fosse à fumier était surmontée d'un récupérateur de méthane utilisé

pour assurer l'éclairage au gaz de la ferme. Cette exploitation modèle employait une douzaine de personnes mais les rendements décevants des terres dépourvues d'humus et les problèmes sanitaires en cascade sur les troupeaux transformèrent l'expérience agronomique en gouffre financier.

Les pertes sont telles qu'un jour Mme de Monicault décréta : « Ici, c'est vraiment cure-bourse ! » Un jugement qui décida son époux à vendre la ferme<sup>(2)</sup> et retourner à Versailleux où la terre dombiste garde mieux l'eau. Depuis, le lieu-dit « Des bergeries » est encore désigné par les locaux « Cure-bourse ».

### De l'eau à seulement cinq mètres

Si la Plaine manque d'eau en surface, cette dernière abonde à seulement cinq à dix mètres de profondeur. Daniel Martin, céréalier, se souvient du premier puits creusé par ses parents expropriés de Vénissieux, venus en 1962 s'installer à Blyes. C'était l'époque de la « révolution fourragère », du retournement des prairies permanentes pour leur préférer la culture d'herbe et celle de céréales. Les

progrès de l'agronomie, le développement d'une puissante mécanisation, l'usage massif des engrais et l'introduction de l'irrigation ont transformé la Plaine de l'Ain en grenier de l'Ain. On doit cette évolution à une poignée de pionniers. Des jeunes désireux d'embrasser les pratiques agricoles nouvelles. Les Ronchet de Loyettes, les Bouvier de Balan, les Perret d'Ambronay, les Perret de

(1) Selon Paul Zakorzerny, auteur du livret « Cure-bourse, un lieu chargé d'histoire ».

(2) La ferme fut rachetée par Jacques Guimet, industriel, petit-fils d'Émile, le fondateur des musées Guimet. Jacques sera plus intéressé par l'élevage des chevaux que par l'agriculture.

Bourg-Saint-Christophe, les Ramel et les Rongier de Pérouges, les Martin de Blyes, les Deville de Saint-Vulbas, les Fargeas de Lagnieu, les Payet Pigeon... D'autres introduisent la culture du colza. Ils fondent le Centre d'études techniques

agricoles (CETA), de la Plaine, qu'accompagnent des techniciens compétents de la Chambre d'agriculture ou de Céré-grain comme Louis Jacquier-Laforge, François de la Perrière et, plus tard, Jean Moline, Jean Pauget...

### Après la sécheresse de 1963, l'irrigation se déploie

En 1963, une terrible sécheresse dévaste les récoltes. Tous les puits sont asséchés. C'est l'acte déclencheur d'un vaste plan d'irrigation que renforce le premier choc pétrolier de 1973. Jean-Marie Ronchet entreprend alors de développer le réseau d'électrification pour alimenter des pompes plus puissantes capables de puiser l'eau dans une nappe plus profonde car sa conviction est faite: sans la maîtrise de l'eau, la Plaine ne développera pas son agriculture.

La Chambre d'agriculture de l'Ain soutient la démarche et fonde en mars 1977 l'Association syndicale d'irrigation autorisée (ASIA) présidée par Henri Bouvier et animée alors par Louis Perret. En 1983, à Chazey-sur-Ain, les Tarpin et les Collongeot saisissent le projet de l'autoroute A42 pour inscrire le financement d'un réseau d'irrigation

au titre des travaux connexes prévus par l'article 10<sup>(3)</sup>.



Daniel Martin et Gilbert Limandas montrent à Pierre Cormorèche la création du réseau d'irrigation de la Plaine de l'Ain.



(3) L'article 10 de la loi d'orientation agricole du 8 août 1962 impose au maître d'ouvrage des grands travaux de financer des opérations de remembrement et la réalisation de travaux connexes.

### « Ici, le maïs s'imposait... »

Dotée de matériels adaptés comme les charrues à disques ou les Kverneland à ressorts en acier danois, de tracteurs puissants, d'engrais, d'eau et d'enrouleurs Irrifrance distribués par les établissements Bernard, toute une génération d'agriculteurs entrepreneurs transforme l'aride Plaine en un prometteur grenier irrigué.

« Dans nos conditions de sol et de climat, avec la maîtrise technique et celle de l'eau, le maïs s'imposait », reconnaît Daniel Martin. Une culture qui par ailleurs amenda des sols à l'origine pauvres en humus: « En quarante ans de culture de maïs, nous sommes passés d'un taux d'humus de 1,3 à 3,5 % ». Les rendements en maïs de trois tonnes



à l'hectare avant l'irrigation n'ont pas cessé de croître après l'installation du réseau: sept tonnes en 1980, dix en 1990, douze en 2000, treize en 2020!

### La Plaine transformée et les ressources mieux préservées

Aujourd'hui, les casiers d'irrigation de la Plaine de l'Ain couvrent 10 000 hectares qui assurent 30 % de la production de maïs du département. Souvent montrés du doigt par les environnementalistes en raison de leurs prélèvements en eau, les agriculteurs ont su s'adapter à ces attentes sociétales et faire évoluer leurs pratiques. Ainsi, depuis 1990, à l'initiative du syndicat agricole de Blyes-Saint-Vulbas, pour épargner les

ressources venues de la nappe, 60 % des besoins en eau de la Plaine sont prélevés dans le Rhône.

Entre une agriculture devenue prospère et le développement d'un parc industriel riche de presque 200 entreprises et de plus de 8 000 emplois, la Plaine de l'Ain, jadis sèche, austère et dépeuplée, est aujourd'hui l'un des plus dynamiques pôles économiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

▲ Irrigation sur blé en Plaine de l'Ain. Sur 300 millimètres d'eau apportés sur une culture, 70 % retournent à la nappe phréatique.

## La loi de 1947 fondatrice de la coopération moderne

**L'organisation économique de l'agriculture a fait l'objet de plusieurs lois pour encadrer des pratiques déjà anciennes mais restées sans textes. La Mutualité relève de la loi du 4 juillet 1900, le Crédit de la loi Méline de 1894 puis des lois de 1906 et 1920 et enfin d'un texte de 1945 propre à l'agriculture associé à une ordonnance pour distinguer les activités syndicales et économiques. À partir de cette date, pour préciser le rôle de chacun, les activités économiques relèvent des coopératives, la défense et la représentation des agriculteurs des syndicats.**

Reprenant ces dispositions, une autre loi en date du 10 septembre 1947, véritable texte fondateur du droit coopératif français général, donne un cadre juridique nouveau, spécifique, ni civil ni commercial, intégré au Code civil mais pouvant convenir à toutes les branches de l'activité humaine. Dans le contexte de 1947, l'objectif premier est de permettre aux coopérateurs adhérents de s'organiser pour améliorer leurs conditions d'accès aux produits ou services dont ils ont besoin, en contribuant à la promotion de leurs activités sociales et économiques ainsi qu'à leur formation. Par ailleurs, il convenait « d'améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs ». Enfin,

les coopératives ne peuvent admettre les tiers non sociétaires à bénéficier de leurs services. Ces objectifs se réalisent grâce à cinq dispositions fondamentales :  
 – le coopérateur adhérent bénéficiaire de l'activité est le détenteur du capital ;  
 – le coopérateur adhérent décide du fonctionnement de la coopérative : la gestion est démocratique sur la base un homme une voix et l'assemblée générale est souveraine ;  
 – l'adhésion est libre et le coopérateur adhérent est tenu d'utiliser la coopérative pour ses besoins, c'est le principe de l'engagement ;  
 – la coopérative agit exclusivement pour ses adhérents, c'est l'exclusivisme ;  
 – les excédents éventuels ne sont pas répartis aux adhérents : ils sont dans les comptes affectés en majorité

en réserve indisponible. La contrepartie au capital n'est pas une rémunération mais le bénéfice d'activités présentant un intérêt pour l'adhérent...

Ce texte de base a connu de nombreuses évolutions législatives au cours des années pour répondre aux évolutions de la société mais aussi assez souvent pour alléger des contraintes résultant de ces dispositions (associés non coopérateurs, tiers non adhérents, pondération des voix...) lui faisant perdre en partie sa spécificité par un rapprochement de la logique économique capitaliste... La loi prévoit que les statuts déter-

minent les différentes dispositions du fonctionnement des coopératives : il en résulte des statuts type adaptés à leurs différentes formes. Ils sont rédigés avec la participation d'organismes représentatifs. Pour l'agriculture, c'est la Fédération nationale de la coopération agricole, devenue en 1947 la Confédération générale de la coopération agricole et aujourd'hui la Coopération agricole. Ces instances ont des échelons départementaux, pour l'Ain le Centre de la coopération agricole. Les statuts précisent notamment l'objet des activités de la coopérative et définissent une

### Le cadre juridique des coopératives

*Aujourd'hui les principaux articles encadrant l'activité des coopératives énoncent notamment : « La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires. Elle exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de*

*ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives. Chaque membre coopérateur dénommé, selon le cas, « associé » ou « sociétaire », dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres. Les coopératives ne peuvent prévoir dans leurs statuts d'admettre des tiers non sociétaires à bénéficier de leurs activités que dans la limite de 20 % de leur chiffre d'affaires. »*

X-1

circonscription territoriale qui limite la zone de recrutement des adhérents. Ces dispositions doivent éviter une concurrence contraire à la logique coopérative puisqu'une exploitation ne peut adhérer à deux coopératives pour le même objet et elles ne peuvent être dans la même circonscription territoriale. À l'origine, l'activité des coopératives agricoles

était supervisée par le ministère de l'Agriculture avec l'appui des directions départementales de l'Agriculture (DDA). Cette mission est aujourd'hui confiée au Haut-Conseil de la coopération agricole (HCCA). Dans l'Ain, le statut coopératif a été le support de sociétés de premier plan dans toutes la diversité des activités agricoles.

Après 1947, de nombreux syndicats agricoles qui avaient fait l'acquisition de matériels – notamment d'un tracteur – ont été transformés en CUMA. Ici l'affiche d'un tracteur Renault de 1948.



Musée Compa à Mainvilliers (28).

X-2

## De la coopérative des blés de l'Ain à Terre d'Alliances

**En France, une loi d'août 1933 organise le stockage du blé pour tenter d'échelonner sa mise en marché et stopper la spirale baissière de son prix. C'est ainsi qu'est fondée le 18 avril 1934 la Coopérative de stockage des blés de l'Ain. On doit sa création à l'initiative de Pierre Chambaud, un ingénieur paysan qui avait déjà participé six ans plus tôt à la fondation de la coopérative laitière de Marlieux. Il s'entoure d'une poignée de pionniers<sup>(1)</sup> et le 2 mai 1934, le conseil qu'il préside décide de souscrire auprès du ministère de l'Agriculture un premier contrat de stockage de 14 130 quintaux sur les 98 200 quintaux attribués au département de l'Ain. Sans moyen de stockage, la coopérative doit louer les équipements des négociants ou des syndicats qui jusque-là organisaient et commercialisaient la collecte des céréales de leurs adhérents. Devant la décision du gouvernement en août 1934 de n'autoriser que les coopératives régulièrement constituées et agréées par les autorités à souscrire un contrat d'organisme stockeur, plusieurs syndicats, dont ceux de Lent, Hautecourt et Chalamont, demandent à la nouvelle coopérative d'assurer la commercialisation des blés de leurs adhérents.**

### Mobilisation des outils de stockage du département

Sans moyens logistiques, la Coopérative de stockage des blés de l'Ain utilise les équipements de stockage des meuniers, des syndicats agricoles ou des négociants moyennant une rémunération de 0,80 F (environ 0,56 €)

par quintal et par mois de stockage. À la Libération, en juillet 1945, Victor Pomathiod, un modeste agriculteur de Polliat, est porté à la présidence de la coopérative et, en avril 1946, son conseil d'administration décide

(1) Henri Durand (père) de Sandrans, Victor Vernoux de Marsonnas, Alexandre Barbet de Bourg, Joseph Richer de Château-Gaillard, Albert Écochard de Saint-Denis-lès-Bourg et Jean-Marie Félix de Confrançon constituent le premier bureau, présidé par Pierre Chambaud.



X-2

d'investir dans la création de silos en partenariat avec les coopératives de Montluel, de Saint-Trivier-sur-Moignans et du moulin de la coopérative de Serrières-sur-Ain. Le silo de Montluel est inauguré le 31 janvier 1956. Suivront ceux de Saint-Trivier-sur-Moignans, de Saint-Didier-sur-Chalaronne, de Saint-André-de-Corcy et de Rillieux. En juin 1956, la CUMA de Chaleins, présidée par Philippe Geoffray, cède à la Coopérative de stockage des blés de l'Ain un terrain et des bâtiments dans lesquels sera aménagée une station de séchage de maïs. C'est le premier équipement de la coopérative géré en propre. Plus tard, en 1965, c'est la création du site de La Valbonne, considéré à l'époque comme « l'un des plus modernes d'Europe ».

À La Valbonne, deux fosses équipées de ponts verseurs à vérins permettent de vider les bennes en soulevant l'essieu avant du camion.



### 1956-1957 : des leçons du terrible hiver 1956

Le gel de février 1956 (entre -20 et -25 C°) réduit la récolte de blé à peau de chagrin. La coopérative de l'Ain n'est pas épargnée, avec une maigre collecte de 32 450 q. Cette catastrophe incite les agriculteurs à s'intéresser aux céréales secondaires : maïs et colza. Autre répercussion, l'émergence de blés de semences certifiées dans le secteur de Chaleins. Le centre de Chaleins s'équipe d'une capacité de triage et

de conditionnement. On distribue des semences aux adhérents sous forme d'échange physique : 150 kg de blé de consommation contre 100 kg de semences certifiées. L'astuce permet d'échapper aux taxes... Les premières variétés de blé sélectionnées sont le Vilmorin 53, le Vilmorin 27, l'Inversable Rouge de Bordeaux, le Capelle, puis l'Étoile-de-Choisy.



Avant la création de silos après 1955, c'est en sac de 100 kg que le blé est stocké. Ici Louis Joubert de La Côte-Saint-André avec deux sacs sur le dos.

Dans les années 1970, un silo relais de stockage de Cérégrain à Savigneux.

### Les chenilles venues des rizières gagnent la Dombes !

En 1965, la récolte de maïs est interrompue par des intempéries d'automne et la neige en décembre. L'humidité des grains oscille entre 35 et 40 %. Des adhérents de la coop des blés de l'Ain de Birieux qui ont semé du maïs en étang doivent attendre le gel de janvier pour accéder aux champs avec les moissonneuses. Lors de la récolte suivante apparaît la première moissonneuse à chenilles venue des rizières de Camargue. Ces équipements seront ensuite adoptés dans les CUMA et chez les entrepreneurs.



En 1965, Philippe Geoffray, président de la Coop des blés de l'Ain et de la CUMA de Chaleins, devant la machine équipée de chenilles venues de Camargue.

### Cérégrain diversifie les activités de la coopérative

Sous la présidence de Philippe Geoffray, Cérégrain succède en 1968 à la Coopérative de stockage des céréales de l'Ain <sup>(2)</sup> et sous la présidence de son successeur, Jean Gonnard, la coopérative céréalière de l'Ain commence à sortir de ses activités historiques centrées sur la collecte, le stockage et la commercialisation de céréales. Dans un premier temps, elle crée une filiale, Cérégrain Distribution, une SARL chargée du commerce des produits pétroliers. La logistique est

le cœur des activités de collecte et de commercialisation des céréales et oblige à de lourds investissements. En 1974, Cérégrain s'intéresse aux secteurs du Val de Saône nord et de la Bresse nord et passe des accords avec la coopérative de Sennecé-lès-Mâcon. Un nouveau centre de stockage voit le jour sur le port de Mâcon et ouvre de nouvelles perspectives avec l'embranchement ferroviaire et plus encore avec l'accès au port fluvial connecté à la Saône.

### Le temps des reprises d'entreprises locales

Dans les années 1982 à 1995, elle se renforce par la reprise d'entreprises de collecte et de négoce, notamment Bredy, Sappey, Jacquet, Muguet, SAVS... mais aussi par fusion avec les coopératives de Serrières-en-Bugey, de Saint-Jean-sur-Veyle, de Veyrins en Isère, de Sennecé-lès-Mâcon. Elle tisse des liens avec la coopérative du Rhône dans le secteur de Quincieux et fonde Cérétrans, une société spécialisée dans le transport public pour optimiser sa flotte de camions. C'est à cette période que Cérégrain avec l'UCAPA, l'union des coopératives d'approvisionnement, et Moulin Gué-

nard créent une société commerciale d'aliments du bétail qui distribue en exclusivité la marque d'aliments du bétail Trial. En 1986, Cérégrain et la Dauphinoise fondent Rhônalpgrain, un GIE chargé d'assurer la commercialisation des céréales des deux coopératives avant que Cérévia, une union de coopératives de Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes, ne prenne le relais en 2008. Après avoir installé au moulin de Saint-Jean-sur-Veyle une unité d'extrusion de soja, Cérégrain fonde avec Alain Marchis Sofragrain, société spécialisée dans le recyclage des résidus de cé-

(2) La Coopérative de stockage des blés de l'Ain s'était transformée en Coopérative de stockage des céréales et d'approvisionnement avant de prendre en 1968 le nom de Cérégrain.

réales, le floconnage thermique humide des céréales et l'extrusion de graines oléagineuses qui s'installe en 1987 à Varambon dans l'ancienne tuilerie. La plate-forme logistique créée en 1993 à Belleville-sur-Saône servira de support au réseau des magasins viti-vinicoles

### De Terre d'Alliances à Oxyane...

En 2010, à la faveur de la fusion de Cérégrain avec l'ACMT, Terre d'Alliances initiée par le président Jean Ray est portée sur les fonts baptismaux. Plus récemment, avec Agrinove et le motoriste CaseIH, le groupe coopératif s'engage dans le machinisme agricole en reprenant à la barre du tribunal de commerce de Mâcon les établissements Bouilloux de Senozan en Saône-et-Loire. Cette nouvelle activité stratégique voulue

que développe sa filiale Écovigne. En 2006, la CGA de Villars-les-Dombes vient renforcer Cérégrain et permet à la coopérative de collecte et de stockage de l'Ain de prendre pied dans le secteur de l'approvisionnement et des magasins grand public en libre-service.

par Thierry Josserand est motivée par les restrictions de l'usage des produits phytosanitaires et par la place prépondérante que prennent désormais l'agronomie, le travail du sol et l'agriculture de précision connectée. Nous sommes en 2020, Terre d'Alliances fusionne avec la Dauphinoise pour fonder ensemble Oxyane. Finalement, l'Isère assurera la présidence et la direction générale du groupe coopératif céréalière régional.

### Présidents depuis 1934

De 1934 à 1945 : Pierre Chambaud, Marlieux.

De 1945 à 1956 : Victor Pomathiod, Polliat.

De 1956 à 1971 : Philippe Geoffray, Chaleins.

De 1971 à 2000 : Jean Gonnard, Savigneux.

De 2000 à 2008 : Gilbert Meunier,  
Saint-Cyr-sur-Menthon.

De 2008 à 2016 : Jean Ray, Civrieux.

De 2016 à mars 2021 : Thierry Josserand,  
La Boisse.



Un camion de Cérégrain charge une péniche au port de Mâcon.

## La fin tragique de l'UDCA, cette belle aventure mutualiste...

Pendant presque cinquante ans, le département de l'Ain a été profondément marqué par la création de l'UDCA. Une création voulue par les agriculteurs de l'Ain lassés de subir la domination de négociants profitant de l'inorganisation économique des paysans. Les moins jeunes d'entre nous se souviennent des discussions enflammées autour de l'UDCA et de son rôle dans le développement de l'agriculture de l'Ain. D'autres, se souviennent douloureusement de sa disparition en décembre 1983... quarante ans plus tard, les passions apaisées, sans vaines polémiques, nous devons explorer les raisons de la disparition d'une des plus belles aventures mutualistes de la France d'après-guerre. Une aventure qui hélas s'est heurtée à l'incapacité de la structure à assumer des réalités économiques trop longtemps niées. En effet, certaines productions comme les œufs assuraient aux éleveurs coopérateurs un prix garanti sans lien avec les prix du marché. Ce dispositif follement généreux laissait aux filières qui dégageaient des résultats, notamment les bovins et l'approvisionnement, le soin d'assumer les déficits des branches déficitaires. La réforme tardive de ce système ne permit pas de sauver le bel édifice mutualiste qui en décembre 1983 s'écroula sur lui-même.

« Nous voulions donner du pouvoir économique aux agriculteurs »

À la Libération, quelques hommes <sup>(1)</sup>, souvent formés à l'école de la JAC et parfois issus de la Résistance, voulaient donner aux agriculteurs de l'Ain les moyens d'accéder à un marché régional que les grandes coopératives

bretonnes tentaient déjà de conquérir. « Nous voulions donner du pouvoir économique aux agriculteurs de l'Ain », rappelait André Laurent, l'un des principaux fondateurs de la coopérative. Car, après la deuxième guerre

(1) Henri Morandat, Henri Durand, Jean-Baptiste Béjoint, André Laurent, Joseph Richer, Félix Jacquet, Robert Jaccoud qui fut le président fondateur de l'UDCA.

mondiale, des milliers d'agriculteurs de l'Ain peinaient à produire sur quelques hectares mal remembrés et dans des fermes mal équipées. L'idée des pionniers de l'UDCA était d'apporter à ces familles les conseils techniques et les outils économiques leur permettant de sortir de ces dures conditions. Les

femmes ont alors joué un grand rôle et participaient à cette transformation de l'agriculture en développant de petits ateliers, notamment de volailles et de poules pondeuses. Elles voyaient dans leur mise en place la possibilité d'accéder à un développement économique jusque-là inaccessible.

Pendant le débat, le marché se transforme...

Très vite, toutes les organisations professionnelles, Crédit agricole en tête, ont participé à la réussite de l'UDCA fondée le 25 mars 1945. Elle

était devenue l'outil du développement agricole de l'Ain par excellence et on venait de loin voir comment la volonté de quelques hommes avait permis une



Le siège historique de l'UDCA chemin de Montholon où était également situé le moulin ravagé par un incendie en juillet 1965.

telle promotion sociale de milliers de familles d'agriculteurs. L'exemple de l'UDCA faisait des envieux si bien que ses dirigeants avaient accepté de sortir des limites départementales pour fédérer d'autres coopératives jusque dans le sud de la région Rhône-Alpes. C'est l'âge d'or d'une coopération régionale capable de tenir à distance la concurrence du privé et les ambitions des coopératives du Grand Ouest. Mais à la fin des années 1970, l'économie mondiale s'est brusquement transformée. Les premiers excédents de production sont apparus dans un monde aux marchés libéralisés qui

### Un paquebot trop lourd...

Pendant qu'on discute, les marchés s'imposent et les coopérateurs de l'UDCA débattent toujours du rôle de leur outil mutualiste. Certaines branches, comme les œufs, les porcs et les volailles perdent de l'argent, beaucoup d'argent, et la solidarité entre les filières, socle du mutualisme, plombe tout l'édifice. Le Crédit agricole se fait plus exigeant. Mais l'UDCA est un immense paquebot dont la manœuvre est lente, lourde, presque impossible... Les premiers licenciements interviennent. Les premières mesures de restructuration aussi. C'était déjà

mettaient en concurrence nos économies avec celles des pays émergents aux coûts de production infiniment moins coûteux que les nôtres. Dans un tel contexte où la réactivité s'impose, le statut coopératif n'est pas souple. Les décisions qui auraient dû être prises rapidement doivent, au préalable, être débattues entre administrateurs puis soumises aux assemblées générales. Les discussions s'enlisent entre ceux qui pensent que la coopération doit faire passer son idéal social avant les réalités économiques et ceux qui pensent que les lois de l'économie s'imposent à tous, entreprises coopératives comprises.

tard et la valse des présidents comme des directeurs généraux n'y changera rien. En décembre 1983, l'UDCA que beaucoup pensaient insubmersible en raison du poids économique, social et politique qu'elle représentait dans l'Ain sombre corps et biens. Elle laisse plus de 1000 salariés sur le carreau et des milliers d'agriculteurs orphelins d'une organisation économique qui jusque-là leur permettait d'accéder en rangs serrés à des marchés toujours plus difficiles à pénétrer. Même si certaines activités comme l'approvisionnement ou la viande

bovine ont survécu à cette tragédie mutualiste, la disparition de l'UDCA a suscité chez les agriculteurs beaucoup de déception et de colère.

### « L'UDCA était devenue ingérable... »

Paul Morel, agriculteur installé à Saint-Paul-de-Varax, était depuis 1976 le président du Crédit agricole de l'Ain lorsqu'en décembre 1983 l'UDCA déposait son bilan. Banquier unique de la coopérative, le Crédit agricole de l'Ain connaissait ses difficultés de trésorerie mais couvrait ses demandes de financements. Jusqu'au jour où...

Longtemps, dans les années 1970-1980, la situation financière de l'UDCA n'inspirait pas d'inquiétude et le président Morel reconnaissait que la coopérative « a fait gagner beaucoup d'argent au Crédit agricole de l'Ain... ». Pourtant, un jour de 1981, le directeur des engagements de la caisse nationale de la banque verte demande à rencontrer André Laurent, le président en exercice



Elle a surtout profondément marqué le destin économique du département de l'Ain et bouleversé à jamais son paysage agricole.

de l'UDCA, Paul Morel, le président de la caisse de l'Ain, et son sous-directeur d'alors, Marius Masson. Au cours de cet entretien, le cadre de la Caisse nationale émet les premières réserves et fait observer que « la coopérative a une gestion à risques ». C'est la première alerte connue rapportée par Paul Morel<sup>(2)</sup>. Certaines filières, celle des œufs en particulier, étaient en difficulté et Paul

Morel se souvenait de la remarque du président de la Caisse du Crédit agricole d'Alsace qui un jour l'interpella à l'occasion d'une réunion parisienne pour s'étonner des pratiques commerciales de l'UDCA qui, selon lui, « cassait les prix pour prendre des parts de marché à d'autres coopératives », notamment

◀ Paul Morel, président du Crédit agricole de l'Ain, avait alerté les dirigeants de la coopérative d'un possible arrêt du financement de l'UDCA.

(2) Les propos ici rapportés du président du Crédit agricole ont été enregistrés par Serge Berra lors d'un entretien avec Paul Morel le 22 novembre 2003 à son domicile de Saint-Paul-de-Varax.

alsaciennes. L'UDCA était dans une logique de croissance et sollicitait le Crédit agricole pour financer son développement. « Les demandes de crédits à court terme augmentaient toujours se souvenait Paul Morel. Il fallait toujours produire plus pour faire tourner les équipements, surtout le moulin ». Paul Morel était administrateur du fonds commun de garanties de la Caisse centrale du Crédit agricole qui couvrait les caisses régionales contre la défaillance de ses gros emprunteurs. Le fonds de garanties proposait une couverture de

25, 50 ou 75 % des créances. L'UDCA était à 25 % et c'est Paul Morel qui demanda que la coopérative garantisse 75 % de ses encours. Au recrutement de Bernard Lamy à la direction générale pour succéder à François Ramond, « je lui ai dit : "vous aurez à gérer le dépôt de bilan de l'UDCA" ». Presque vingt ans plus tard, en 2003, Paul Morel ne regrettait rien de ses décisions : « Le seul reproche que je m'adresse, c'est de ne pas avoir pris la décision de tout arrêter plus tôt. Le désastre aurait été moins grand ! ».

### « Quatre audits ont déclaré l'UDCA viable ! »

Henri Béjoint récusé encore aujourd'hui le choix du dépôt de bilan. Plusieurs audits ayant établi la viabilité économique de l'UDCA. ►

Henri Béjoint, administrateur à l'UDCA depuis 1963, succède en septembre 1981 à André Laurent à la présidence de l'UDCA. Pour Henri Béjoint, agriculteur à Saint-Paul-de-Varax dont le père Jean-Baptiste avait été de l'équipe des fondateurs de la coopérative, les difficultés de l'UDCA sont le résultat d'une politique qui assurait la garantie d'un revenu aux producteurs. Cette politique généreuse trouva ses limites lorsque le marché des œufs



s'effondra. La filière avicole de l'UDCA accusa cette année-là un déficit de 10 millions de francs que les autres filières excédentaires, les porcs, les bovins et surtout l'activité du moulin, vinrent combler.

Certes, dans une coopérative polyvalente comme l'était l'UDCA, la solidarité entre les branches d'activité est la règle sauf si « les pertes de l'une d'entre elles entraînent la perte des autres », souligne Henri Béjoint.

Par ailleurs, le principe de la garantie des revenus sans lien avec le marché a pour effet de déconnecter le producteur

des réalités économiques. Cette situation a créé une première et profonde dérive de l'UDCA.

### L'UDCA avait créé ses propres ateliers de production

La seconde difficulté est venue du décalage de l'activité diversifiée et très importante de l'UDCA avec la capacité des agriculteurs à assurer un approvisionnement suffisant des outils industriels dont s'était dotée la coopérative comme son centre de conditionnement des œufs ou ses abattoirs. Pour disposer d'un approvisionnement suffisant et régulier, la coopérative entreprit de créer ses propres élevages de pondeuses, de porcs et de volailles. Ces ateliers souvent importants étaient gérés par des salariés nombreux et chaque unité était placée sous la responsabilité d'une coûteuse direction. « Jamais les résultats de ces outils de production n'ont été à la hauteur des objectifs de l'UDCA et ce mode d'organisation idéaliste fut une grave erreur », rapporte Henri Béjoint. D'autant que le syndicalisme agricole, notamment la FDSEA de l'Ain, trouvait anormal qu'une coopérative cherche à produire ses besoins en produits agricoles plutôt que d'aider ses agriculteurs adhérents à les produire ! Dès lors, l'UDCA chercha à se dévelop-

per plus pour elle-même que pour ses coopérateurs et, ce faisant, elle perdit la confiance et le soutien des organisations agricoles du département. Élu président de l'UDCA à l'automne 1981, Henri Béjoint reforma ce système pour que chaque producteur soit rémunéré selon les prix du marché en mettant cependant en place une caisse de péréquation que la branche bovine avait efficacement éprouvée. Cette caisse était abondée par les bonnes années pour redistribuer aux éleveurs en période de prix bas les réserves ainsi constituées. D'autre part, l'activité « moulin », dépendante jusque-là de l'Appro, passa sous le contrôle des « productions animales », ses premiers et principaux clients. Mais l'édifice était ébranlé jusque dans ses fondations. L'absence de volonté de l'équipe administrative de réduire la masse salariale et les rachats coûteux de magasins, souvent déficitaires, à de petits opérateurs privés avaient englouti les résultats des branches bénéficiaires et les confortables marges réalisées par l'activité du moulin !

X-3

### Privée de financement, l'UDCA dépose le bilan

Ce fut alors, à la demande du Crédit agricole, la ronde des audits. Quatre au total, dont le troisième fut réalisé par le très réputé et international cabinet Arthur Andersen. Invariablement, les quatre audits tirèrent les mêmes conclusions : « Toutes les branches à condition d'en réformer l'organisation, y compris les œufs, sont économiquement viables ».

Il aurait alors suffi de 20 millions de francs pour que l'UDCA soit réorganisée et sauvée. Pourtant, en décembre 1983, alors que Claude Fromont (Confrançon) vient de remplacer Henri Béjoint à la tête de l'UDCA, la coopérative emblématique de l'Ain, faute de financement, n'a pas d'autre choix que de déposer le bilan.

#### La FDSEA mobilisée pour limiter les pertes des adhérents

Président de la FDSEA et de la CGA de l'Ain au moment des difficultés rencontrées par l'UDCA, Albert Thiévon reste convaincu que la coopérative pouvait éviter un catastrophique dépôt de bilan. Pour lui, le gigantisme économiquement mal maîtrisé de l'UDCA et la mésentente entre le président du Crédit agricole de l'Ain et celui de l'UDCA, issus tous les deux de la même commune, sont les raisons à l'origine de la liquidation de l'UDCA.



Le dépôt de bilan acté, c'est Albert Thiévon qui recherche avec le syndic désigné, maître Picard, les moyens de compenser en partie les créances des éleveurs adhérents de l'UDCA. À sa demande et dans le cadre de la CGA, les organisations agricoles économiques de l'Ain, dont le Crédit agricole, ont accepté d'assumer 80 % des 13 millions de francs que risquaient de perdre 350 éleveurs adhérents de la coopérative.

Albert Thiévon, président de la FDSEA et de la CGA de l'Ain, au moment du dépôt de bilan de l'UDCA.



X-4

## Après l'UDCA, l'appro devient l'UCAPA

En cette fin des années 1970, l'ambiance est morose à l'UDCA. Les résultats sont à nouveau en baisse et on déplore un manque de transparence des comptes. Pour mettre en avant ses bons résultats noyés dans une masse déficitaire, le département « appro » réclame son indépendance avec une gestion séparée des autres activités du groupe. Désapprouvant cette éventualité qui mettrait le groupe en péril, le conseil d'administration de l'UDCA refuse l'indépendance de l'appro et licencie son directeur. La grève de quelques jours qui s'ensuit est vite interrompue pour permettre l'approvisionnement des élevages en aliments fabriqués par le moulin de Polliat. Pour juguler cette crise profonde, le conseil fait appel au Crédit agricole qui met le groupe UDCA sous tutelle. Des audits sont déclenchés prouvant que certaines activités sont viables. De son côté, pour sauver son activité, l'appro demande l'aide de l'UNCAA, son union nationale qui plus tard deviendra InVivo.

### La naissance de l'UCAPA

À l'issue d'une assemblée générale constitutive, l'Union des coopératives agricoles d'approvisionnement de l'Ain (UCAPA) est fondée le 2 décembre 1982. La discorde règne entre le groupe des coopératives d'approvisionnement indépendantes de l'UDCA et le groupe des coopératives dont l'UDCA assurait la gestion.

En effet, deux modèles d'organisation s'opposaient notamment sur les moyens humains à consentir. Les responsables politiques s'étant mis d'accord sur une solution médiane, l'UNCAA envoie pour six mois, en avril 1983, un de ses ingé-

nieurs, Yves Charpiot, avec pour mission de gérer la mise en place d'une nouvelle structure susceptible de poursuivre les activités du département « appro » de l'UDCA.

Par ailleurs, les deux tendances s'entendent sur le rachat du moulin de Polliat que le département « productions animales » voulait inclure à son activité. Mais ce projet n'aboutira pas et les banquiers privilégieront la société COFNA, un opérateur breton reconnu dans le domaine de l'alimentation animale. Le Crédit agricole de l'Ain, prudent, met un conseiller à disposition de l'UCAPA

pour l'aider à démarrer. En octobre, les responsables de UCAPA proposent à Yves Charpiot de diriger la structure. L'ensemble est mis en place le 1<sup>er</sup> décembre 1983. C'est dans le courant de ce mois

### L'UCAPA regroupe les commandes

Dès lors, le secteur approvisionnement, réorganisé dans le cadre de l'UCAPA ne connaît pas de difficultés particulières; il est un des rares secteurs à s'être remis sans trop de dommages de la disparition de l'UDCA.

L'UCAPA regroupe les commandes de 49 dépôts et magasins des coopératives adhérentes, du département. Chaque coopérative retrouve son indépendance

### Les regroupements s'organisent

La grande disparité des coopératives incite leurs dirigeants à se regrouper pour être plus efficaces et répondre aux besoins d'une agriculture qui se modernise. La première à franchir le pas, en 1983, est la coopérative dite des 3 Régions, née du regroupement des coopératives de Bourg, Montrevel, La Cluse, Simandre et Nantua. Suit la même année la coopérative ACMT issue de la fusion des coopératives de Chalamont et de Meximieux auxquelles s'ajoutera celle de Montluel. La coopérative de Vonnas rejoint bientôt celle

que l'UDCA dépose son bilan. Maurice Nivière, président de la coopérative de Belley, est élu président de l'UCAPA, union composée des présidents de ses 23 coopératives adhérentes.

de gestion, seuls les approvisionnements sont assurés par UCAPA fonctionnant comme un groupement d'achat. L'UCAPA gère les structures régionales de services dont toutes les coopératives peuvent bénéficier.

En 1992, LISAPRO devient la structure du magasin central de la filière quincaillerie, animalerie sous la marque Gamm vert.

de Châtillon-sur-Chalaronne qui avait auparavant repris le dépôt de Saint-Didier-sur-Chalaronne. La coopérative de Saint-Paul-de-Varax rejoint celle de Servas pour former la nouvelle entité de Servas-Saint-Paul.

La coopérative de Belley reprend la gestion des dépôts de Champagne-en-Valromey et Saint-Genix-sur-Guiers. Le 1<sup>er</sup> juillet 1983, par fusion avec les coopératives de Saint-Trivier-de-Courtes et Saint-Nizier-le-Bouchoux, la coopérative de Pont-de-Vaux devient la coopérative Bresse-Mâconnais.

Fin 1988, l'UCAPA laisse ses bureaux historiques de la rue de Montholon à Bourg et transfère son siège route de Marboz dans les locaux de Cisa Informatique.

En 1995, la décision est prise de construire un nouveau siège en crédit-bail avec Cérégrain en vue de l'acquisition à terme du bâtiment. Début 1999, le directeur de l'UCAPA, Yves Charpiot, démissionne. Il est remplacé par Albert Carlier.



Jean Convert, président de la coop des 3 régions, et Claude Monger, directeur de la coopérative des « Trois vallées » de Simandre-sur-Suran.



Les magasins Gamm-vert constituent la partie grand public des coopératives agricoles d'approvisionnement.

### La crise de 2005-2006

En 2004, des sociétaires dénoncent des dysfonctionnements et des coûts trop élevés. Ils souhaitent recentrer l'union sur sa mission première, à savoir un outil économique, une centrale d'achats au sens strict. Faute de répondre aux demandes des coopératives adhérentes entre fin 2005 et juillet 2006, la crise éclate. Car, sans que le conseil d'administration n'en ait été averti, quelques pourparlers avec le GIE Rhônealp'Appro, la centrale d'achats d'un des principaux concurrents, sont engagés. Cette crise se dénoue par le départ du directeur et par la redéfinition du cadre de fonctionnement de l'UCAPA.

Mais le fantôme de l'UDCA rôde encore. Son échec, suivi dans l'Ain de quelques autres, a cassé l'élan mutualiste dans un département qui en avait pourtant été l'un des pionniers. La crainte de voir se développer une structure d'approvisionnement tentaculaire dont le contrôle échappe aux agriculteurs reste omniprésente. L'UCAPA qui comptait douze personnes voit sa structure réduite à moins de huit personnes et son activité est adossée à Est Appro. Les tentatives de Terre d'Alliances d'organiser l'approvisionnement dans l'Ain se heurtent à la farouche volonté

des coopératives de base de conserver leur indépendance. C'est un nouvel échec. Terre d'Alliances en tire les conséquences, se retire en 2013 de l'UCAPA et adhère directement pour les besoins en approvisionnement de ses adhérents à la centrale d'achats AREA Est Appro. Le GIE commun à l'UCAPA et à Terre d'Alliances, Agridev, dont la vocation était d'harmoniser les parcours techniques, est également supprimé en 2013. Tout l'édifice mutualiste échafaudé à grande peine après la disparition de l'UDCA est à nouveau fracturé. D'un côté Jura Mont-Blanc, Diffus'agri, Bresse Mâconnais, Capdis (ex coop des trois régions), bref tout le nord du département de l'Ain travaillent en commun et conservent une structure UCAPA très légère, adhérente à la centrale d'achat AREA Est Appro. Depuis la création en 2020 d'Oxyane, née de la fusion de Terre d'Alliances avec Dauphinoise, l'approvisionnement de la nouvelle coopérative est géré dans le cadre d'InTerra Pro qui couvre une dizaine de départements dont la moitié sud de l'Ain. Les agriculteurs y trouvent dans les dépôts d'Oxyane leurs besoins en produits nécessaires à leurs activités agricoles.

### L'organisation de l'approvisionnement de l'Ain toujours divisé

On le voit, de déchirements en fusions, l'organisation de l'approvisionnement en produits agricoles reste dans l'Ain complexe et profondément divisé. Cette situation, issue de l'histoire coopérative tourmentée de l'Ain, est une exception car en général, partout en France, l'approvisionnement et la collecte des céréales sont gérés dans le cadre d'un puissant ensemble coopératif polyvalent. 40 ans après la disparition de l'UDCA, les agriculteurs de l'Ain redoutent encore de confier à un seul opérateur mutualiste le soin d'encadrer leurs productions végétales. Soucieux sans doute de conserver leur liberté, cette dispersion dans l'organisation écono-

mique leur coûte en efficacité collective et offre d'inespérées perspectives aux opérateurs privés !



CapDis, la coopérative basée à Viriat, a succédé à la Coop des 3 régions et a pris ce nouveau nom après sa fusion avec Bresse-Veyle

### Après l'UDCA, la nouvelle Union UCAPA

En 1984, la nouvelle union UCAPA est constituée des coopératives suivantes : Bâgé-la-Ville, Bellegarde-Chevry, « La défense paysanne » de Belley, Bourg-en-Bresse, Chalamont, du Val de Saône à Chaleins, Châtillon-sur-Chalaronne, Meximieux, Montluel, Centre-Bresse de Montrevel, Nantua, des Bords de l'Ain à Pont-d'Ain, Saint-Didier-d'Aussiat, Bresse Revermont de Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Paul-de-Varax, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Trivier-sur-Moignans, Servas, des Trois vallées de Simandre-sur-Suran, Villars-les-Dombes, Vonnas-Mézériat. Civrieux rejoindra le groupe plus tard. Depuis l'origine de l'UCAPA, quatre présidents se sont succédé : Maurice Nivière, Jean Convert, Michel Cointet et Marc Pariot.



## La Coopérative des blés de l'Ain est fondée en 1934

L'histoire de la coopération céréalière plonge ses racines dans la mouvance républicaine du boulevard Saint-Germain. Ses dirigeants laïcs considèrent la coopération comme un moyen d'émancipation économique des agriculteurs en dehors de toute tutelle syndicale alors dominée par la rue d'Athènes, siège de la Société des agriculteurs de France et, dans notre région, par l'Union du Sud-Est. À ce contexte politique s'ajoutent une crise viticole et une surproduction mondiale de blé qui conduisent à l'effondrement des prix des matières premières agricoles. C'est le démarrage des coopératives de stockage qu'une loi d'août 1933 va favoriser pour tenter d'organiser la mise en marché d'immenses stocks de céréales. La France de 1939 compte 1200 coopératives céréalières contre 800 seulement fin 1936.

### Les racines de Terre d'Alliances

L'Ain ne reste pas à l'écart de ce mouvement et le 18 avril 1934 un groupe d'agriculteurs <sup>(1)</sup> amené par Pierre Chambaud, l'un des fondateurs huit ans plus tôt de la laiterie de Marlieux, fonde la Société coopérative agricole de stockage des blés du département de l'Ain. Celle qui deviendra plus tard Cérégrain et récemment Terre d'Alliances. Le premier bureau de la coopérative des blés de l'Ain de 1934 est ainsi composé :  
Président : Pierre Chambaud  
Vice-Présidents : Henri Durand (père) et Victor Vernoux.

Secrétaire : Alexandre Barbet.  
Trésorier : Jean-Marie Félix.  
Assesseurs : Albert Écochard et Joseph Richer.  
La Coopérative des blés de l'Ain dispose d'un capital de 200 000 francs souscrit par ses fondateurs et 15 jours après sa création, le 2 mai 1934, le conseil décide de souscrire auprès du ministre de l'Agriculture, le radical Henri Queuille, « un premier contrat de stockage de 14 130 quintaux à valoir sur les 98 200 quintaux alloués au département de l'Ain », précise le registre des délibérations

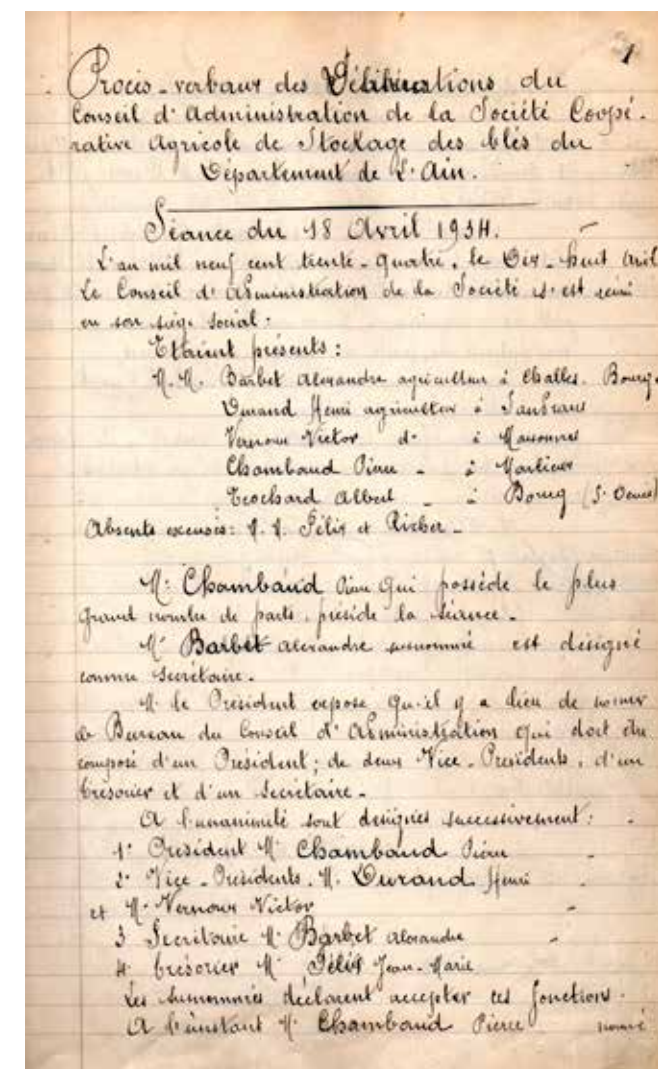
de la coop naissante. Le blé collecté doit être stocké dans des magasins loués par la coopérative.

Dès 1934, des contacts sont pris avec Prosper Convert, président de la Petite meunerie, et le président du Syndicat des boulangers de l'Ain, pour faciliter l'écoulement des blés du département aux boulangers de l'Ain.

Les blés collectés ayant un poids spécifique de 76 kg par hectolitre seront payés aux producteurs au cours légal, déduction faite de 10 francs pour assumer les frais de collecte, de transport et de magasinage.

Un franc par quintal est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la coopérative que dirige au quotidien son secrétaire administratif, Jules Bouvier <sup>(2)</sup>.

Rapidement, face aux difficultés rencontrées pour écouler leurs récoltes, plusieurs groupes constitués d'agriculteurs, le Syndicat agricole de Chalamont, le Syndicat de battage de Hautecourt, le Syndicat agricole de Lent, demandent à la coopérative d'assurer la commercialisation de 451 quintaux de blés. Ils le font d'autant plus que les autorités décident en août 1934 que seules les coopératives régulièrement constituées et disposant d'un capital souscrit au moins égal à 4 francs par quintal stocké peuvent souscrire un contrat d'organisme stockeur auprès du ministère de l'Agriculture.



▲ Délibération de la constitution le 18 avril 1934 de la Coopérative de stockage des blés de l'Ain.

### Stockage en prestations

Les blés achetés par la coopérative sont transportés en sacs de 100 kg et stockés en sacs ou en vrac chez des meuniers, des négociants ou des syndicats agricoles répartis sur le territoire départemental et disposant d'équipements adaptés à cette activité. Ils sont rémunérés 0,80 F par mois et par quintal entreposé.

Le 24 octobre 1934, le conseil de la coopérative approuve à l'unanimité la décision du bureau de solliciter auprès de la Caisse régionale de Crédit agricole de Nantua que préside Eugène Chanal un emprunt d'un montant total de 7 379 095 francs pour couvrir à la fois le paiement d'un acompte de 50 francs<sup>(3)</sup> par quintal de blé et disposer de 713 245 francs pour assurer les charges de fonctionnement de la coopérative et le paiement des indemnités aux magasiniers stockeurs.

### Autonomie de la Coopérative des blés de l'Ain

En 1936, alors que se discute le projet de loi de création de l'Office du blé, le directeur des Services agricoles, M. Duc, informe les responsables de la coopérative du contenu de la loi qui prévoit que « tout le blé devra être acheté par les coopératives ».

Par ailleurs, la Coopérative des blés de l'Ain ne pourra plus dépendre de la Direction des services agricoles comme c'est le cas depuis sa

La Caisse régionale du Crédit agricole de Nantua, mise en concurrence avec la Société générale, consent finalement un prêt à court terme de 7 300 000 francs moyennant un taux d'intérêt de 3,75 % « remboursable au fur et à mesure de l'enlèvement des blés stockés ».

Elle exige en garantie l'engagement solidaire et conjoint des vingt-deux administrateurs de la coopérative et demande la caution du Conseil général de l'Ain. Le directeur du Crédit agricole de l'Ain, Jules Savarin, ne manque pas d'insister dans un courrier adressé aux responsables de la coopérative que le taux d'intérêt appliqué « est inférieur à celui fixé par les Caisses régionales limitrophes qui varie entre 4 et 4,50 % ».

La concurrence entre le Crédit agricole du Sud-Est de Lyon et la Caisse du Crédit agricole de l'Ain de Nantua bat son plein...

création. Elle devra s'établir dans des locaux propres et disposer de son personnel. La Coopérative n'ayant pas encore de capacité de stockage, ses responsables s'inspirent de l'accord intervenu entre la Coopérative de Vienne, la future Dauphinoise, et les négociants de l'Isère pour que ces derniers stockent, moyennant 0,90 F par quintal et par mois, les blés achetés par la coopérative.

Peu à peu, elle se structure, nomme Constantin Blanc, un ancien meunier de Bourg, au poste de directeur et installe son siège social au 4 rue de la Paix à Bourg. La construction d'un silo de stockage est en février 1939 repoussée à l'unanimité du conseil en raison « de la trop grande dispersion des cultures dans le département et des dépenses trop



importantes mises à la charge des producteurs ». En juin 1939, pour mettre un terme à un litige fiscal avec les services des contributions indirectes portant sur le paiement par la coopérative d'une taxe, son président, Pierre Chambaud, et les membres du conseil d'administration, menacent de démissionner de leurs fonctions.

◀ Pierre Chambaud, à l'origine de la coopérative laitière « Le Renon » de Marlieux, de la Coopérative de stockage des blés de l'Ain et même de France Lait, maire de Marlieux

### Coop de l'Ain et Coop du Sud-Est

En mars 1942, des contacts avec des responsables de la Coopérative du Sud-Est visent à trouver un accord sur la répartition de leur territoire respectif. Mais c'est en avril 1943 que la question est abordée dans le cadre d'un conseil d'administration où deux solutions sont exposées : soit la fusion ou la création d'une union entre la Coopérative des blés de l'Ain et celle du Sud-Est ou la délimitation de secteurs entre les coopératives.

C'est cette deuxième solution qui est retenue mais des « incidents de frontières » sont relevés, notamment à Boissey et



Chavannes, communes revendiquées par les deux coopératives concurrentes. En juillet 1943, pour raison d'âge, Constantin Blanc donne sa démission de directeur.

Il est remplacé par Jack Lequertier, lequel occupait jusque-là les fonctions de professeur d'agriculture à la DSA (Direction des services agricoles) de l'Ain. Bourg est libéré le 4 septembre 1944 et le 25 juillet 1945, le conseil d'administration de la Coopérative de stockage des blés de l'Ain procède à l'élection de son bureau.

Sur dix votants, le résultat du vote au

◀ Victor Pomathiot, agriculteur à Polliat, présidera la Coopérative de stockage des blés de l'Ain et le Crédit agricole de l'Ain.

deuxième tour est le suivant : Victor Pomathios (Polliat) obtient 6 voix et est élu président de la Coopérative contre 2 voix à Pierre Chambaud et 2 abstentions. Par

ailleurs, Joseph Richer de Château Gaillard et Jean-Marie Félix de Confrançon sont élus vice-présidents ; Antoine Penet, de Genay, devient trésorier et Bonnet secrétaire.

### Investir dans des silos de stockage

En avril 1946, le conseil d'administration évoque la possibilité de créer des dépôts appartenant en propre à la Coopérative et de se doter des matériels roulants nécessaires à cette activité. Les bâtiments du moulin de Serrières-sur-Ain sont aménagés pour permettre le stockage et l'approvisionnement<sup>(4)</sup>. Ce même conseil d'administration décide de doter le directeur d'un véhicule de tourisme, une Traction avant. Par ailleurs, 17 millions de francs sont votés pour permettre l'édification d'un silo à Montluel qui sera géré par la coopérative locale et un projet identique est envisagé à Saint-Didier-sur-Chalaronne. En sa séance du 6 juin 1956, le conseil



Philippe Geoffray, fondateur de la CUMA de Chaleins et président de la Coopérative de stockage des blés de l'Ain.

d'administration décide de donner une suite favorable à la proposition de la CUMA de Chaleins de céder à la Coopérative des blés de l'Ain un terrain et une partie des bâtiments dans lesquels sera aménagée une station de séchage de maïs. Ce sera le premier équipement de la Coopérative géré par ses propres salariés. La CUMA de Chaleins est présidée par Philippe Geoffray qui deviendra à cette occasion administrateur de la Coopérative des blés de l'Ain et, plus tard, en assurera la présidence. Dans la même séance, le conseil décide de rechercher un terrain sur la commune de Saint-André-de-Corcy pour y construire un silo...

### En 1956, inauguration du silo de Montluel

En 1955, Jack Lequertier, qui occupe par ailleurs des fonctions nationales dans la coopération, est secondé par un sous-directeur, Lucien Gondeau, un commerçant

en grains et pommes de terre de la place Clemenceau à Bourg. En 1955, les bureaux et le siège social de la coopérative sont transférés de la rue

de la Paix au 9 de la rue Charles Robin et, le 31 janvier 1956, c'est l'inauguration à Montluel du premier silo financé par la Coopérative mais encore géré par la coopérative locale. Puis suivront les silos

de Saint-Trivier-sur-Moignans et de Saint-Didier-sur-Chalaronne. Le 12 décembre 1956, Victor Pomathios, qui assure par ailleurs la présidence de la Caisse régionale du Crédit agricole de l'Ain, exprime

### 80 % à la Coop de l'Ain, 20 % à la Coop du Sud-Est

*Si l'Ain se dote d'une coopérative de stockage de blé en 1934, l'Union du Sud-Est crée deux ans plus tôt, en 1932, un Office des blés et céréales de l'Union du Sud-Est. Cet Office passe des contrats de stockage avec le ministère de l'Agriculture et s'appuie sur les syndicats de l'Union pour stocker les blés de leurs adhérents dans les immenses entrepôts du port Rambaud à Lyon. Les responsables de l'Union ne sont favorables ni à l'Office national interprofessionnel des blés créé en 1932 par le gouvernement ni à l'ONIC de 1936 auxquels ils reprochent d'être « les premiers maillons d'une chaîne portant étatisation du marché des produits agricoles ». Mais si les dirigeants de l'Union du Sud-Est sont des libéraux suspicieux à l'égard de l'État dont ils ne partagent pas les idées, ils n'en restent pas moins pragmatiques et savent retourner à leur profit les lois qu'ils contestent par ailleurs. Aussi, le 4 juillet 1933, l'Union du Sud-Est décide de transformer l'Office des blés fondé un an plus tôt en une Coopérative*

*de stockage des blés du Sud-Est dont la présidence sera assurée jusqu'en 1945 par le président de l'Union du Sud-Est, Félix Garcin. À la Libération, C. Morand de Jouffray et Guy de Leffemberg, propriétaire à Chalmoux en Saône-et-Loire, gèrent la coopérative et la rapprochent de la Coopérative d'approvisionnement du Sud-Est jusqu'à leur fusion en 1972. Dans l'Ain, les volumes travaillés par la Coopérative de stockage des blés de l'Ain et ceux gérés par la Coopérative de stockage du Sud-Est pour la récolte 1942 et sur les trois cantons de Meximieux, Montluel et Trévoux, sont les suivants :*

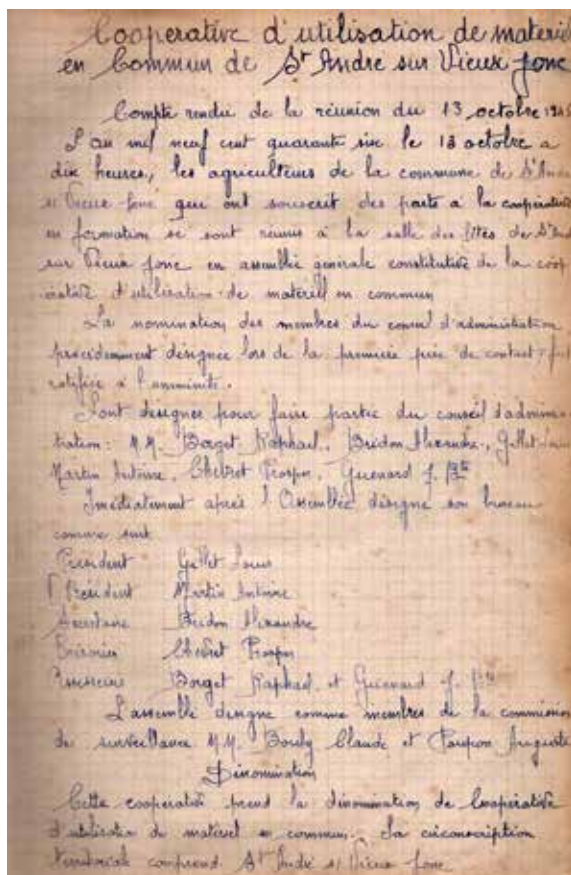
- Coopérative des blés de l'Ain : 99 500 quintaux.
- Coopérative du Sud-Est : 20 400 quintaux.
- Coopérative indépendante de Saint-Cyr-sur-Menthon qui possédait le Moulin de Saint-Jean-sur-Veyle repris plus tard par l'UDCA et Cérégrain) : 1 030 quintaux.

le désir de laisser à d'autres la poursuite de l'œuvre entreprise. Sur 11 votants, Philippe Geoffroy <sup>(5)</sup> est élu avec 8 voix. Pierre Chambaud, l'ancien président, est élu vice-président en obtenant 9 voix. Un

deuxième vice-président est élu au troisième tour, Joseph Brayard, le futur sénateur de Reyssouze. Antoine Mandy, d'Ars, est élu trésorier et Rivet secrétaire. La Coopérative deviendra Cérégrain en 1968.

### L'Ain, l'un des premiers départements dotés de CUMA

On ne peut pas évoquer le mouvement mutualiste dans l'Ain sans relater la création des CUMA dont l'origine remonte à la fondation des syndicats agricoles qui avaient tous ou presque un trieur à grains, un alambic ou une batteuse pour satisfaire les besoins de mécanisation de leurs adhérents. Mais c'est en 1943, le 4 septembre, qu'une première loi donne la possibilité à un groupe d'agriculteurs d'acheter un matériel en commun. Cette loi, abrogée à la Libération, sera remplacée en 1947 par une ordonnance puis une loi fixe le 10 septembre 1947 le cadre juridique des CUMA telles que nous les connaissons. Les agriculteurs membres d'une CUMA en détiennent le capital, sont bénéficiaires des services qu'elle propose, des utilisateurs du matériel qu'ils utilisent et disposent du pouvoir de décision et de gestion. Dans l'Ain, c'est le 12 février 1947 qu'est fondée la Fédération départementale des CUMA <sup>(6)</sup> composée des représentants de quarante-trois coopératives déjà constituées mais aussi des syndicats de battage ou de distillation qui doivent opter pour le



► L'extraordinaire développement des CUMA après la guerre fut longtemps encadré au niveau national par le Parti communiste français.

## Pierre Chambaud, l'ingénieur ingénieur devenu paysan coopérateur

Pierre Chambaud fut un responsable agricole de l'Ain aussi engagé que discret. Il figure pourtant au rang des fondateurs en 1926 de la coopérative laitière « Le Renon » de Marlieux, dont il assurera ensuite la présidence de 1931 à son décès en 1967. Dès 1934, il fonde la Coopérative de stockage des blés de l'Ain dont il sera le président jusqu'en 1946. Ce catholique social est un des responsables laitiers de l'Union du Sud-Est et, à ce titre, il participera en 1927 à la création de la Confédération laitière du Sud-Est, puis, en 1938, des Laiteries du Sud-Est et, en 1945, de la Fédération des producteurs de lait du bassin lyonnais.



C'est encore Pierre Chambaud qui sera appelé à la Libération, en raison de sa modération, pour reprendre les destinées de l'Union du Sud-Est qu'il présidera de 1946 à 1949. On le retrouve en 1950 aux côtés de Benoît Aurion pour fonder à Saint-Martin-Belle-Roche France Lait. Ce pionnier de la coopération sera, dès 1939, régulièrement élu jusqu'en 1959 membre de la Chambre d'agriculture. Enfin, nommé par les autorités d'alors maire de Marlieux de 1942 à 1944, il en sera le maire, élu cette fois, de 1959 à 1965. C'est au titre de ces nombreuses fonctions que Pierre Chambaud sera en 1965 le premier dans l'Ain à être élevé dans l'Ordre national du Mérite.

### Lauréat de la prime d'honneur 1931

Pierre Chambaud est né en 1889 à Péronnas, au domaine du Saix que son père, Eugène, avait acheté et auquel il avait adjoint une tuilerie. Bachelier,

Pierre part en 1907 faire ses études à Lille, à l'Institut industriel du Nord dont il sort ingénieur en électricité. Il intègre alors à Belfort la Société alsacienne de construction métallique qui, plus tard, deviendra Alstom. Mais ni la ville ni sa condition ne conviennent à sa santé. L'appel du pays et de la terre est plus fort et, en 1922, il reprend les 117 hectares de la ferme des Chaffangères à Marlieux dont a hérité son épouse, Odile Desvignes, la fille d'un négociant en vin de La Chapelle-de-Guinchay. Pierre s'installe aux Chaffangères où, avec son épouse, ils élèveront neuf enfants.

Aussitôt installé, il transforme la ferme, remembre ses parcelles, aménage l'étang, construit un hangar de 600 mètres carrés pour loger une batteuse à poste fixe et battre les céréales à l'abri des intempéries. Il met au service de l'amélioration de l'exploitation toute sa science acquise et une ingéniosité qui le conduit à équiper le domaine d'un puissant moteur électrique pour actionner une multitude d'outils ! Toutes ces initiatives lui valent de recevoir en 1931 la prime d'honneur délivrée par le ministère de l'Agriculture. Ce fervent catholique épris de justice était d'une grande rigueur avec lui-même comme avec les autres. Pierre Chambaud était l'oncle d'un autre Pierre Chambaud, le maire conseiller général de Péronnas, longtemps à la tête du domaine et de la tuilerie du Saix de Péronnas.

statut de coopérative avant le 12 octobre 1947. Selon Yves Chassignet, longtemps en charge de la FDCUMA de l'Ain, la première CUMA constituée serait celle de Montrevel-en-Bresse, fondée le 19 novembre 1944 par la transformation de la section « matériels » de son syndicat agricole.

Mais Biziat compte déjà depuis le 4 novembre

### Des CUMA nouvelle génération

D'autres CUMA sont créées de toutes pièces comme celle de Chaleins fondée en 1946 par Philippe Geoffray, « l'un des piliers de la coopération départementale », relève Yves Chassignet. Philippe Geoffray avait fondé une association de douze cultivateurs, anciens prisonniers de guerre comme lui, pour acquérir un « Mac Cormick » de 36 CV importé des États-Unis dans le cadre du plan Marshall. En effet, les prisonniers de

1923 une « société civile particulière » de battage, dotée en 1933 d'une section « distillation », qui sera transformée en CUMA le 2 avril 1947. À Fareins, la CUMA créée le 15 juin 1947 trouve ses origines dans le Syndicat agricole de la commune fondé le 16 décembre 1920 et doté d'une activité de battage.

guerre étaient prioritaires dans l'achat d'un tracteur. C'est ainsi qu'est née un an plus tard, en 1946, avec 37 adhérents, la CUMA de Chaleins, ouverte cette fois à l'ensemble des agriculteurs de la commune. L'activité de cette CUMA sera étendue en 1949 au canton avec l'achat d'un cuiseur de pommes de terre puis, en 1954, avec la création d'une station de séchage de maïs qui sera finalement cédée à la Coopérative de stockage des blés de



► Pierre Chambaud organisait avec son matériel des démonstrations de battage. Ici en 1951 à Illiat.

l'Ain que présidera aussi Philippe Geoffray. Cette réussite sera montrée en exemple et

### Surtout des CUMA de battage

En 1958, la Fédération compte déjà 159 CUMA adhérentes <sup>(7)</sup>. À 60 % elles ont une activité de battage, 20 % pratiquent le labour et la fenaison, 10 % ont un alambic mais certaines, comme celle de Chavannes-sur-Suran, proposent la mouture ou disposent, comme à Conand, d'un moulin à huile de noix. À la Libération, face aux difficultés d'équipements mécanique des exploitations agricoles, le département ne peut s'équiper que de trois nouveaux tracteurs par mois, les CUMA constituent les seules

fera l'objet de nombreux reportages dans la presse agricole française et même étrangère.

structures coopératives capables de répondre aux besoins immenses de mécanisation de l'agriculture départementale.

Dans les années 75, l'évolution des matériels et la taille des exploitations conduiront à la création de grosses CUMA comme à Saint-Étienne-du-Bois, Chaleins ou L'Abergement-Clémenciat. Le nombre des CUMA sera ainsi ramené à environ 200 avec moins de mise à disposition des outils en commun mais plus d'emplois de salariés pour atteindre une plus grande efficacité.

- (1) Le 18 avril 1934, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Ain, au 9, rue Notre-Dame à Bourg, se réunissent Alexandre Barbet, Bourg ; Henri Durand père, Sandrans ; Victor Vernoux, Marsonnas ; Pierre Chambaud, Marlieux ; Albert Ecochard, Saint-Denis-lès-Bourg. Jean-Marie Félix, Confrançon et Jean-Marie Richer, Château-Gaillard, étaient excusés.
- (2) Jules Bouvier était le secrétaire administratif du Comité interprofessionnel du blé de l'Ain présidé par Édouard Giguët, le premier président de la Chambre d'agriculture de l'Ain. Au décès en 1935 de Jules Bouvier, la Coopérative des blés de l'Ain recrute Constantin Blanc au poste de directeur administratif.
- (3) Pour la récolte de 1934, le prix moyen net payé au producteur s'élève à 92,50 F le quintal pour un blé commercialisé en moyenne à 99 francs.
- (4) La Coopérative de Serrières-Saint-Rambert a plus tard fusionné avec la Coopérative de stockage des blés de l'Ain.
- (5) Philippe Geoffray, prisonnier de guerre, est élu maire (Républicain indépendant) de Chaleins en 1947. Il est régulièrement élu au centre gauche jusqu'en 1971.
- (6) Son premier président est Jean Cabut, le président de la Coopérative de battage de Villars-les-Dombes. Le siège social et les bureaux de la FDCUMA sont installés au 9 de la rue Notre-Dame à Bourg-en-Bresse. Son secrétaire administratif est Jean Cheval, un jeune diplômé de l'école d'agriculture de Cibeins.
- (7) Avec 480 CUMA agréées dans les années 60, l'Ain figure alors avec l'Allier, les Landes et les Pays de Loire au rang des départements de France les plus dotés en CUMA.

## Histoire de l'UDCA, le marché brise la belle aventure mutualiste

**Beaucoup d'agriculteurs de l'Ain et de la région se souviennent des discussions passionnées autour du rôle que jouait l'UDCA dans l'accompagnement des agriculteurs et du développement de l'agriculture régionale. D'autres se souviennent de la disparition encore douloureuse d'un outil souvent montré en exemple. Mais combien de jeunes connaissent l'origine et le poids économique, social et formateur de cette grande coopérative ?**

### Donner du pouvoir économique aux agriculteurs

À la Libération, quelques hommes<sup>(1)</sup>, souvent formés à l'école de la JAC et parfois issus aussi de la Résistance, veulent donner aux agriculteurs de l'Ain du pouvoir économique et les moyens d'accéder à un marché régional que les grandes coopératives bretonnes cherchent à capter. Après la guerre, des milliers d'agriculteurs peinent comme peinaient déjà leurs pères sur quelques hectares mal remembers de fermes sous-équipées. L'idée des pionniers de l'UDCA est d'apporter à ces familles les conseils techniques et les outils leur permettant de sortir de cette condition peu enviable. Les femmes jouent un grand

rôle dans l'émancipation de l'agriculture et participent activement à sa transformation. Elles perçoivent dans la mise en place d'un atelier avicole ou porcin, à côté de la traditionnelle polyculture élevage, la possibilité d'accéder à un développement économique jusque-là inaccessible. Souvent aussi, elles voient dans ce progrès l'opportunité de conquérir une certaine autonomie financière, première condition de la libération de la femme. C'est rarement souligné, mais la coopération en général et l'UDCA ou les beurreries de Bresse ont contribué à l'émancipation sociale des femmes en agriculture.

### Pendant qu'on discute, le marché s'impose...

Très vite, toutes les organisations professionnelles départementales, Crédit agricole

de l'Ain en tête, participent à la croissance de l'UDCA. Elle devient l'outil du

développement agricole de l'Ain et l'on vient de loin voir comment la volonté d'une poignée d'hommes a permis une telle promotion sociale de milliers de familles d'agriculteurs. L'exemple de l'UDCA fait des envieux et ses dirigeants acceptent de sortir des limites départementales pour fédérer d'autres coopératives jusque dans la Drôme, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire et les deux Savoie. C'est l'âge d'or d'une coopération régionale capable de tenir à distance la concurrence du privé et les ambitions des coopératives du Grand Ouest.

Mais l'économie se transforme. Les premiers excédents apparaissent et le statut coopératif est rigide.

Les décisions qui devraient être prises rapidement doivent au préalable être débattues entre administrateurs et soumises aux votes des assemblées générales.

C'est long et les discussions s'enlisent entre ceux qui pensent que la coopération doit faire passer son idéal social avant les réalités économiques et ceux qui estiment que les lois de l'économie s'imposent à tous, coopératives comprises...

### En août 1945, les premiers pas de l'UDCA

L'UDCA s'est d'abord installé rue Notre-Dame à Bourg dans les locaux de la CGA puis, en 1946, elle a occupé des bureaux d'un ancien hôtel (aujourd'hui agence du Crédit agricole) place Clemenceau. Son premier directeur est un ingénieur agricole, Raymond Perrin, assisté d'un adjoint, André Lucien, un agriculteur de Duillat qui, avant de reprendre la ferme de ses parents, avait occupé durant huit ans des responsabilités dans l'entreprise de transport Dupont-Bedu. Une secrétaire comptable et un chauffeur complétaient la petite équipe de départ. L'UDCA fédérait plus d'une vingtaine de coopératives indépendantes et sa première action fut de créer un groupement d'achat

commun à ces coopératives. Pour ce faire, elle avait loué en 1947 au Clos Tardy, sur l'actuel emplacement du lycée Carriat de Bourg, un entrepôt qui servait de stockage à l'armée puis, après la guerre, à l'organisation du ravitaillement.

En 1951, elle construit, chemin de Montholon à Bourg, un moulin destiné à la fabrication d'aliments pour porcs puis pour volailles. Car le marché lyonnais manque cruellement d'œufs l'hiver. Dans les fermes, tous les vieux bâtiments sont mobilisés, jusqu'aux cabanes abandonnées des chantiers de jeunesse, pour accueillir cinquante, cent, mille poules pondeuses. Cette production d'œufs, excédentaire l'été,

conduit à la création d'un centre de conditionnement moderne à Villars-les-Dombes car, Jean Saint-Cyr, l'emblématique vétérinaire, maire de Villars-les-Dombes et président du Conseil général de l'Ain, s'est engagé aux côtés des agriculteurs pour faciliter la création, puis le développement de l'UDCA.

La production de porcs qu'accompagne la coopérative amène ses responsables à créer un abattoir à Bourg, suivi d'un autre de volailles de chair et de poules de réforme. La maîtrise de l'obscur marché de la viande suit

avec l'engraissement des vaches de réforme, l'achat de broutards, la création d'ateliers de taurillons, la commercialisation de génisses et de veaux suscitant l'opposition des maquignons !

Cette mécanique bien huilée dépasse les frontières départementales pour devenir un puissant groupe coopératif régional polyvalent. Portée par la dynamique des Trente Glorieuses et les ministres de l'Agriculture successifs, elle se trouvera confrontée à la surproduction et la fin des prix agricoles garantis.

### L'UDCA, un paquebot trop lourd...

Pendant ce temps, les marchés changent et les coopérateurs de l'UDCA discutent toujours du rôle de leur outil. Certaines branches, comme les œufs, les porcs et les volailles perdent de l'argent. Beaucoup d'argent et la solidarité entre les filières fragilise les finances de tout l'édifice. Le Crédit agricole de l'Ain se fait plus exigeant mais l'UDCA est un paquebot aux manœuvres lentes et lourdes. Virer de cap est presque impossible... Les premiers licenciements interviennent. Les premières mesures de restructuration aussi. C'est tard et la valse des présidents comme des directeurs généraux n'y change rien. En 1984, l'UDCA que beaucoup pensaient insubmersible en raison

du poids économique, social et politique qu'elle représentait dans l'Ain sombre corps et biens. Elle laisse plus de mille salariés sur le carreau et des milliers d'agriculteurs orphelins d'une organisation économique qui, jusque-là, leur permettait d'accéder, en rangs serrés, à des marchés toujours plus difficiles à pénétrer. Même si certaines activités comme l'approvisionnement ou la viande bovine ont survécu à ce naufrage mutualiste, même si l'action de la FDSEA et des organisations économiques réunies dans la CGA de l'Ain <sup>(2)</sup> a permis de préserver les intérêts des coopérateurs, la disparition de l'UDCA a durablement marqué l'économie de ce département.

## Témoignages d'acteurs de l'UDCA

**L'UDCA a été fondée le 25 août 1945 et son premier bureau est ainsi composé.**

- Président :** Robert Jaccoud (Léaz).
- Vice-présidents :** Jean Josserand (Montluel) ; René Goineau (Bâgé-la-Ville).
- Trésorier :** Joseph Brayard (Reyssouze)
- Secrétaire :** André Laurent (Saint-Étienne-du-Bois).
- Membres :** Benoît Jayr (Romans) ; Francisque Limandas (Chaleins) ; Joseph Curtil (Mézériat) ; Marius Malsert (Andert-Condon) ; Jean-Baptiste Béjoint (Saint-Paul-de-Varax) ; Maurice Tribouillet (Saint-Martin-du-Mont) ; Jules Savarin (Maillat).



Pour Henri Morandat : « La reconstruction de l'agriculture passait par la coopération. Notre idéal forgé par la JAC et la Résistance nous poussait à ce que le plus grand nombre d'agriculteurs, sans distinction d'origine politique ou religieuse, accèdent au progrès et maîtrisent leur destin. Mais, nous n'avions pas une formation économique suffisante pour contrôler le développement d'une telle entreprise. Il faut reconnaître aussi que l'individualisme des agriculteurs s'est développé en même temps que leurs conditions économiques et sociales se sont améliorées. Beaucoup vendaient leurs meilleures bêtes au privé et le reste à la coopérative ! Tout le monde a un peu participé à l'affaiblissement de l'UDCA. »



Président de l'UDCA pendant plus de 30 ans, André Laurent fut aussi le président de la Chambre d'agriculture de l'Ain. « L'objectif de l'UDCA était de trouver des marchés régionaux aux productions animales, alors déficitaires, qu'elle installait chez les paysans de Bresse pour leur permettre de sortir d'un sous-développement économique et de pénibles conditions sociales.

Lorsque ces marchés sont devenus excédentaires, l'UDCA n'a pas été capable de se réformer. »



Jean Favrot, agriculteur à Jassans-Riottier, est à l'origine de l'organisation de la filière œufs de l'UDCA. Il témoigne du rôle déterminant joué par les femmes qui avaient la responsabilité dans les fermes des ateliers de pondeuses. « Ce sont elles qui ont poussé les hommes à créer un syndicat pour organiser la production et sortir des crises cycliques dont profitaient les coquetiers. »

► Michel Debatisse voulait déjà rééquilibrer la répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire.

### ***L'éternel combat perdu de la distribution alimentaire***

*Les relations conflictuelles entre les agriculteurs et la grande distribution ne sont pas nouvelles. Déjà, dans les années soixante-dix, alors que la grande distribution se connectait en prise directe avec le consommateur, des coopératives ont tenté de prendre la main sur ce maillon stratégique de la chaîne alimentaire. Ainsi André Laurent, alors président de l'UDCA, et Michel Debatisse, président de la FNSEA, avaient obtenu le soutien d'ORLAC et de Benoît Aurion, président de France Lait, pour créer dans la région parisienne deux supermarchés à l'enseigne MM pour « Meilleur Marché ». La Caisse des dépôts avait apporté sa caution et ses moyens financiers à cette initiative qui hélas échouera en raison de la malversation*



*de ses directeurs. Plus tard, Jean Favrot l'a admis: « Ce n'était pas notre métier ou bien nous aurions dû utiliser les mêmes méthodes que celle de la grande distribution mais, pour des raisons culturelles, nous en étions incapables. » Dans les années 1980, Michel Debatisse, devenu ministre de 1979 à 1981 des industries agroalimentaire d'un gouvernement de Raymond Barre, tentera de redonner du pouvoir à la production et à la transformation alimentaire. Mais l'élection de François Mitterrand en 1981 ne lui permettra pas de poursuivre cette nouvelle et ultime tentative de rééquilibrage du partage de la valeur entre les maillons de la chaîne des produits agricoles et alimentaires.*

(1) Henri Morandat (Polliat); Henri Durand fils (Sandrans); Jean-Baptiste Béjoint (Saint-Paul-de-Varax); André Laurent (Saint-Étienne-du-Bois); Joseph Richer (Château-Gaillard); Félix Jacquet (Meillonas); Robert Jaccoud (Léaz).

(2) La FDSEA et la CGA de l'Ain était présidées par Albert Thiévon et c'est sous sa présidence qu'un accord est intervenu avec les organisations économiques, notamment le Crédit agricole de l'Ain, pour que les agriculteurs adhérents de l'UDCA soient remboursés de leurs dettes.